AVIS ET RAPPORTS DU CESER



Grand Est 2050 : Territoires actifs et positifs à vivre à tout âge

Quelles conditions de vie en Grand Est en 2050 face au vieillissement et au risque de déclin démographique ?

Adopté en séance plénière du 5 novembre 2026

Autosaisine

CESER Grand Est

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté la présente contribution à l'unanimité.

Contribution présentée par le groupe de travail spécialisé sur la Prospective régionale :

Mélanie BLANDIN, Présidente

Bruno ULRICH, Vice-président

Pierre-Etienne ROSENSTIEHL, Rapporteur

Stéphane BUSOLINI

Gérard CLAUDEL

Jean COLLIGNON

Anne-Marie COUPAS

Michel DE MATHELIN

Michel FICK

Pierrette HARTMANN

Audrey LALLEMENT

Dominique LEDEME

Cécile MICHEL

Emmanuelle MOISSONNIER

François PAGANO

Pierre POSSEME

Denis RAMSPACHER

Pascal TRIBOULOT

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 1

II. ÉTAT DES LIEUX DÉMOGRAPHIQUE : VERS UNE POPULATION FUTURE PLUS ÂGÉE ET MOINS NOMBREUSE 2

1. Notions et définitions 2
2. Données utilisées et méthodologie 4
3. La démographie de la région Grand Est 6
4. Les projections démographiques en 2050 11
5. Conclusion sur l'état des lieux démographique 21
6. Les politiques publiques confrontées aux évolutions démographiques 22

III. LA MÉTHODOLOGIE PROSPECTIVE 25

1. La prospective : un concept à définir 25
2. La méthodologie générale 26
3. L'outil d'observation régional du bien-être 28

IV. CRÉER UN MODÈLE POUR IMAGINER LE FUTUR 33

1. Méthodologie 33
2. Le modèle du scénario futur 35

V. UN FUTUR SOUHAITABLE POUR LE GRAND EST EN 2050 43

1. Méthodologie 43
2. Le scénario : « Le Grand Est en 2050 : Territoires actifs et positifs à vivre à tout âge » 46

VI. CONCLUSION 52

EXPLICATIONS DE VOTE 53

ANNEXES 56

I. INTRODUCTION

L'année 2025 a été un tournant pour la démographie française. Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de décès a dépassé celui des naissances. En parallèle, un vieillissement inédit de la population est en cours. Ces tendances ne sont pas propres à la France et concernent l'ensemble des pays du monde à l'exception de ceux du continent africain.

Le Grand Est n'échappe pas à ces phénomènes où de nombreux territoires sont d'ores et déjà en déprise démographique. Cette évolution démographique peut remettre en cause notre modèle de société et nécessite de se projeter dans un futur proche pour comprendre les impacts et les défis qui peuvent s'imposer aux politiques publiques régionales.

La prospective est la discipline la plus adaptée pour répondre à cette problématique. Elle consiste à construire des futurs crédibles en partant du présent et en prenant en compte les tendances lourdes et émergentes.

La conduite d'études de prospective territoriale fait partie des missions confiées aux CESER. En effet, en tant qu'assemblée regroupant des femmes et des hommes membres de la société civile organisée et venant de tous les territoires régionaux, les CESER sont des structures idéales pour imaginer un futur en partant du présent grâce à des acteurs du territoire.

Pour comprendre les impacts des évolutions démographiques sur notre région et les politiques publiques qui y sont menées, ce document dresse un état des lieux démographique, de la situation actuelle et de la situation projetée en 2050, à différentes échelles territoriales.

En partant de ces données, le document présente un futur souhaitable, où les territoires restent dynamiques et attractifs et où la population régionale vit bien dans le contexte de baisse et de vieillissement de la population.

II. ÉTAT DES LIEUX DÉMOGRAPHIQUE : VERS UNE POPULATION FUTURE PLUS ÂGÉE ET MOINS NOMBREUSE

1. Notions et définitions

« La démographie est l'étude des populations visant à connaitre leur effectif, leur composition par âge, sexe, statut matrimonial..., et leur évolution future. Elle utilise les informations statistiques fournies par les recensements et l'état civil ».[1]

a. Solde de population

Afin d'étudier les variations du nombre de la population et de projeter ses évolutions dans le futur, l'Insee[2] utilise deux paramètres, le solde naturel et le solde migratoire.

Le solde naturel est « la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période ». Il est calculé à partir des données des services de l'état civil qui enregistrent annuellement toutes les naissances et tous les décès d'un territoire.

Le solde migratoire est, quant à lui, « la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité ». Ainsi, le solde migratoire global peut se décomposer en deux éléments :

- le solde migratoire interne, c'est-à-dire les migrations au sein du territoire français ;
- le solde migratoire externe, c'est-à-dire les migrations avec l'étranger.

Le solde migratoire externe est, en pratique, assez difficile à calculer. En effet, pour ce qui est des entrées et des sorties d'un territoire sans quitter le pays, les bases administratives peuvent permettre de les comptabiliser, mais pas de façon immédiate. En revanche, il est plus compliqué de comptabiliser les personnes qui sont parties à l'étranger.

Pour prendre en compte ces difficultés de calcul, un solde migratoire dit « apparent » est utilisé. Il correspond à la différence entre l'évolution de la population recensée et le solde naturel calculé.

[1] Définition de l'Institut National d'Études Démographique (INED)

[2] Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

b. Évolution des ménages

Associées aux mesures de la population, l'Insee publie également des études sur le nombre de ménages et son évolution.

Un ménage se définit comme « l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut donc être composé d'une seule personne ».

Afin de décrire les différents types de ménages, sept catégories différentes, appelées modes de cohabitation, ont été créées. Ainsi, une personne peut être :

- vivant seule ;
- un adulte d'un ménage de deux adultes qui ne sont pas en couple (ex : frères et sœurs) ;
- un adulte d'un ménage de trois adultes ou plus ;
- le parent d'une famille monoparentale ;
- une personne d'un couple avec ou sans enfants ;
- l'enfant d'un ménage ;
- hors ménage, c'est-à-dire vivant dans des habitations mobiles, les sans-abris, les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

Nota bene : le concept de « ménage » n'est plus utilisé par l'Insee depuis septembre 2025. Il a été scindé en deux concepts nouveaux :

- *ménage au sens de logement qui est constitué « par l'ensemble des personnes qui habitent dans un même logement qui constitue leur résidence habituelle, quels que soient les liens familiaux entre ces personnes » ;*
- *ménage au sens de ménage-unité de vie qui est constitué « par l'ensemble des personnes qui habitent dans un même logement qui constitue leur résidence habituelle et qui ont un budget en commun ».*

Néanmoins, les données et les études utilisées dans ce rapport étant antérieures à ce changement, le terme « ménage » au sens des 7 typologies décrites ci-dessus sera employé.

2. Données utilisées et méthodologie

Les données et les projections démographiques sont issues des travaux de l'Insee. Pour collecter les données, sur différentes échelles du territoire, l'Insee a recours à plusieurs sources :

- le recensement de la population ;
- des enquêtes auprès de la population ;
- les administrations comme la DGFiP[3], les CAF[4], les URSSAF[5] ou encore les services d'état civil ;
- des sources privées, notamment les entreprises.

Concernant le recensement de la population, il faut noter que les données annuelles sont issues de cinq années de collecte. Ainsi, elles sont diffusées deux ans après le recensement. À titre d'exemple, en 2024, ont été diffusées les données de l'année 2022 qui utilisent les recensements de 2019, 2020, (pas de collecte en 2021 à cause de la pandémie de Covid-19), 2022, 2023 et 2024. Les données de 2024 seront diffusées après les recensements de 2025 et de 2026.

a. Les projections de population

Les projections démographiques sont réalisées avec le modèle Omphale (Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) qui permet d'obtenir des projections à moyen ou long terme et sur toutes les échelles de territoire de plus de 50 000 habitants sur trois thèmes : la population totale, le nombre d'actifs ou le nombre de ménages. Le modèle utilise les données du recensement de la population de 2018.

En pratique, trois éléments sont à définir avant de commencer une projection de population :

- le point de départ qui correspond généralement au recensement le plus récent ;
- l'horizon de projection qui est défini selon le but ou les besoins de l'étude ;
- la zone géographique de projection.

Pour les projections, différentes hypothèses sont réalisées avec des experts démographes avec un double objectif : prolonger les tendances observées mais aussi anticiper les comportements des ménages et de la population en imaginant toutes les situations possibles.

[3] Direction Générale des Finances Publiques

[4] Caisse d'Allocations Familiales

[5] Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Généralement, l'Insee analyse et commente les résultats des trois scénarios principaux :

- le scénario central : projette les tendances démographiques avec des évolutions identiques aux années précédentes ;
- le scénario de population haute : projections fondées sur les hypothèses d'évolution les plus optimistes ;
- le scénario de population basse : projections fondées sur les hypothèses d'évolution les plus pessimistes ;

Ces trois scénarios ne constituent pas un intervalle de confiance. En effet, il est important de prendre en compte que la population future mesurée pourra être en dehors des hypothèses de population haute ou basse. Le but des projections n'est pas de réaliser une prévision mais d'être le plus exhaustif possible.

Cela s'explique par des variations plus rapides qu'envisagées à l'origine sur la fécondité ou les migrations, mais également par des événements imprévisibles. C'est l'exemple de la pandémie de Covid-19 qui est un cas typique d'événement impossible à intégrer dans une projection.

b. Les projections de ménages

Des projections décrivant l'évolution du nombre de ménages sont aussi réalisées. Le principe est de répartir la population, détaillée par sexe et par âge, projetée en fonction des modes de cohabitation.

La répartition de la population dans ces différents modes de cohabitation va évoluer selon des hypothèses nationales standardisées formulées par le Service des données et études statistiques (SDES) qui est le service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports.

Deux types de scénarios sont ainsi obtenus : le scénario central et les scénarios thématiques.

Tout d'abord, le scénario central est le scénario qui prolonge les tendances, en termes d'évolution du nombre de ménages, observées sur dix ans.

Ensuite, des scénarios thématiques sont créés en accélérant, décélérant ou inversant ces tendances observées pour tenir compte d'évolutions spécifiques des modes de cohabitation.

On peut citer, pour exemple, les scénarios thématiques suivants :

- l'accroissement de la cohabitation des jeunes chez leurs parents ;
- le maintien à domicile de plus en plus de personnes âgées ;
- les changements sociétaux liés à la vie de couple ;
- l'accroissement de l'habitat partagé comme les colocations.

Les projections nationales sont ensuite déclinées au niveau local.

Nota bene : Sauf indication contraire, ce sont les scénarios centraux qui seront utilisés dans la suite de ce document.

3. La démographie de la région Grand Est

a. L'évolution de la population entre 2016 et 2022

Entre 2016 et 2022, la population française a augmenté de 0,3 % par an pour atteindre 68 millions d'habitants, hors population mahoraise (Tableau 1). Cependant, il existe de fortes disparités en fonction des territoires. En effet, ce sont la région parisienne, la façade Atlantique, la Vallée du Rhône et du Sud-Est de la France qui présentent un taux d'augmentation annuel supérieur à la moyenne nationale. En revanche, dans le Centre, le Nord et l'Est de la France, le taux est inférieur à la moyenne nationale, voire négatif par endroits, c'est-à-dire que ces territoires perdent des habitants chaque année (Figure 1).

Pour le Grand Est, un gain moyen de 816 habitants par an est mesuré sur cette période. Ce chiffre est très faible comparé à la population totale. Il est donc considéré comme stable avec une variation de 0,0 % par an. Selon les chiffres du dernier recensement, en 2023, le Grand Est comptait 5 563 378 habitants, ce qui représente 8,2 % de la population française. Il s'agit de la sixième région la plus peuplée de France (Tableau 1).

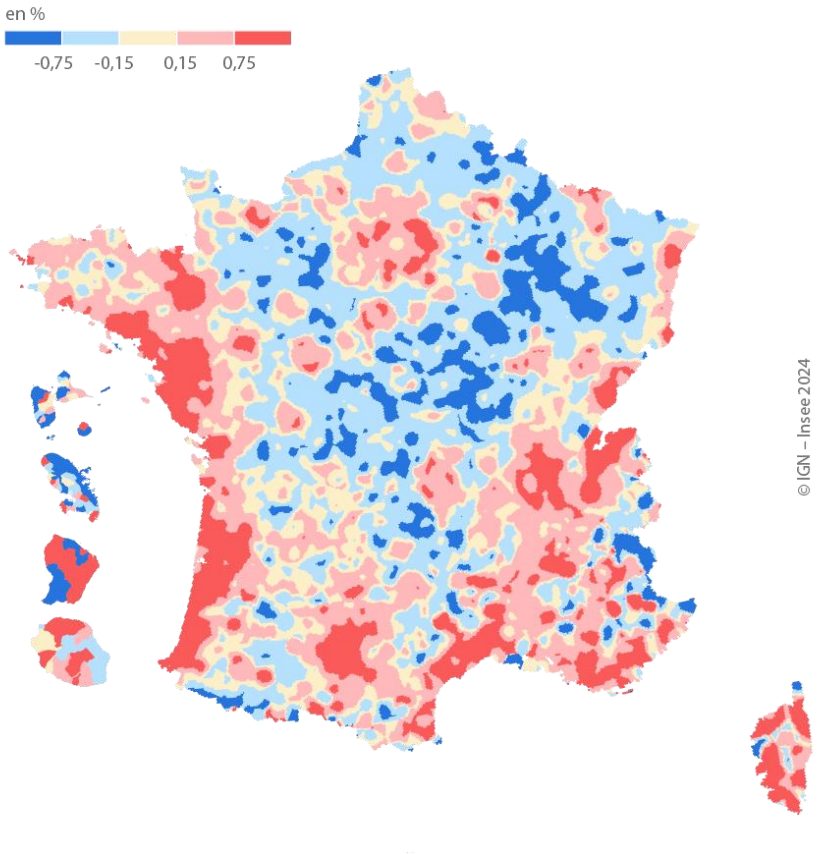


Figure 1 : Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2016 et 2022 (Source : Insee)

	Population en 2022	Évolution entre 2016 et 2022
France	68 060 000	+ 0,3 %
Grand Est	5 560 000	0,0 %

Tableau 1 : Comparaison entre la population en 2022 et son évolution entre 2016 et 2022 entre la France et le Grand Est (Source : Insee)

Les variations de la population d'un territoire sont la conséquence de deux composantes : le solde naturel et le solde migratoire.

Concernant le solde naturel du Grand Est depuis 2010, c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et de décès chaque année, il diminue d'année en année pour devenir négatif en 2020. Bien qu'il convienne de souligner que le nombre de décès a été particulièrement élevé en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, il est resté supérieur au nombre de naissances les années suivantes.

La diminution du nombre de naissances est la cause de la baisse du solde naturel. Ainsi, depuis 2010, les naissances ont progressivement baissé, passant d'environ 65 000 à moins de 48 000 en 2023 (Figure 2).

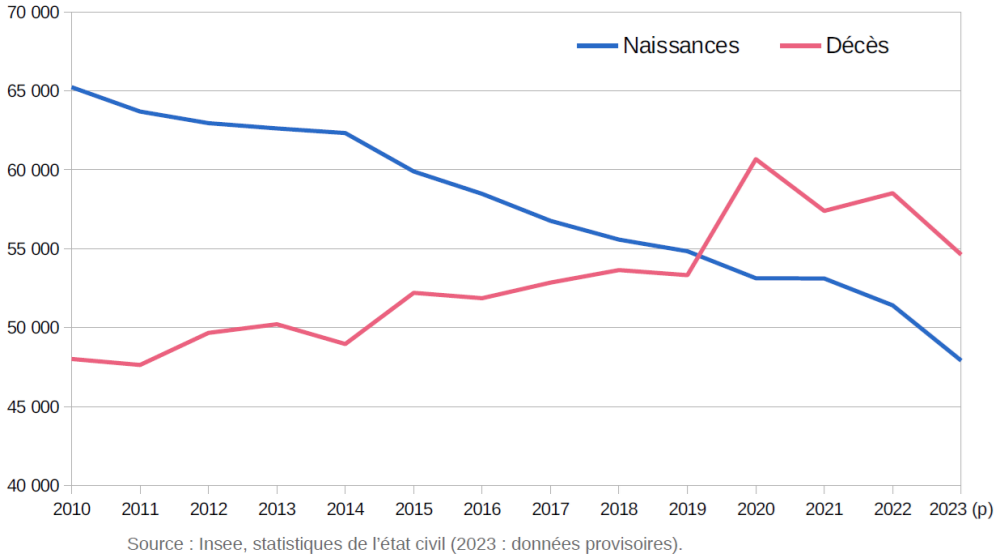


Figure 2 : Évolution du nombre de naissances (en bleu) et du nombre de décès (en rouge) dans le Grand Est depuis 2010 (Sources : Insee, statistiques de l'état civil)

Cette tendance est aussi observée au niveau national où, en 2024, le nombre de naissances est au plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les dernières estimations de la population confirment les tendances observées entre 2016 et 2022. Ainsi, dans le bilan démographique 2025, l'Insee estime qu'au 1er janvier 2026, le Grand Est ne compte plus que 5 544 000 habitants. Ce chiffre représente une baisse de 6 000 habitants par rapport à 2025 et près de 20 000 par rapport à 2023.

Le nombre de naissances continue également de baisser pour atteindre les 45 000 en 2025. Le solde naturel est négatif et la perte est estimée à 11 000 habitants.

b. L'évolution du nombre de ménages entre 2008 et 2018

Entre 2008 et 2018, le nombre de ménages augmente de 6,2 % dans le Grand Est. Toutefois, cette croissance est inférieure à la croissance nationale qui est de 8,9 %.

La forte évolution du nombre de ménages par rapport à la stagnation de la population n'est pas incompatible mais traduit une modification des ménages. En effet, la taille des ménages se réduit. Ainsi, en 2008, 2,3 personnes étaient dénombrées par ménage contre 2,2 personnes en 2018, (Tableau 2).

	2008	2018	Evolution sur 10 ans (%)
Population des ménages	5 385 100	5 420 300	0,7
Population hors ménage	134 400	131 400	- 2,2
Nombre de ménages	2 342 500	2 487 300	6,2
Taille des ménages	2,3	2,2	/

Tableau 2 : Évolution de la population des ménages et hors ménage, du nombre de ménages et de la taille des ménages entre 2008 et 2018 (Source Insee)

La variation du nombre de ménages est la résultante de trois effets :

- la démographique : les variations de la population induisent les mêmes variations du nombre de ménages ;
- l'âge d'une population : plus un individu est âgé, plus il a tendance à vivre seul ;
- l'évolution des modes de cohabitation : lié aux évolutions sociétales.

L'analyse de l'influence des trois effets à l'œuvre dans l'évolution du nombre de ménages entre le Grand Est montre que la structure de la population impacte plus fortement l'évolution du nombre de ménages que la démographie.

De fait, le nombre d'habitants étant stable, l'effet lié à la démographie est quasi nul. En revanche, ce sont les effets cumulés du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de cohabitation qui expliquent la hausse du nombre de ménages (Figure 3).

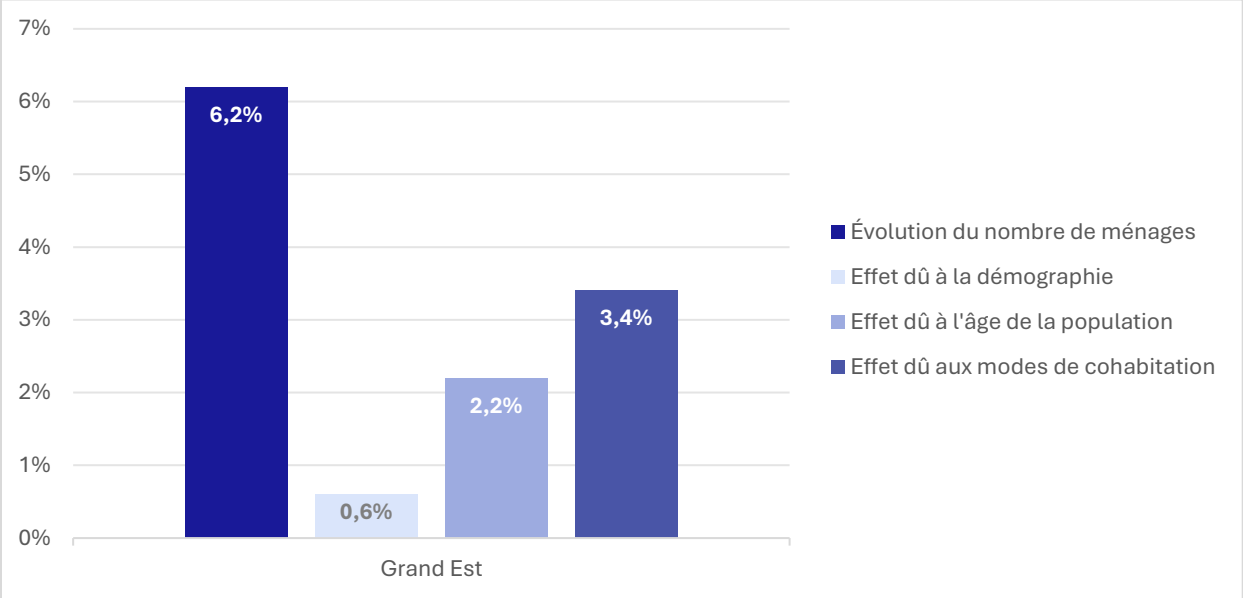


Figure 3 : Évolution du nombre de ménages dans le Grand Est entre 2008 et 2018 et les causes associées (Source : Insee)

c. Le vieillissement de la population

Selon les estimations au 1er janvier 2026, la part de la population de plus de 75 ans en France métropolitaine est de 11,3 %.

Toutefois, des disparités territoriales existent. En effet, dans le Sud, l'Ouest et le Centre de la France la population est plus âgée par rapport à celle de l'Est et du Nord. Par exemple, la part de la population de 75 ans et plus atteint 13,4 % en région PACA contre 8,3 % pour l'Île-de-France qui est la région la moins « âgée ».

Le Grand Est est considéré comme une région « jeune » avec une part de population âgée de 75 ans et plus de 11,0 %, soit inférieure à la moyenne nationale. Le Grand Est est troisième région avec la part la plus faible, derrière l'Île-de-France et les Hauts-de-France (Figure 4).

Cependant, il ne faut pas conclure qu'elle ne sera forcément moins impactée par le vieillissement si on met en perspective la diminution et la moyenne d'âge de la population.

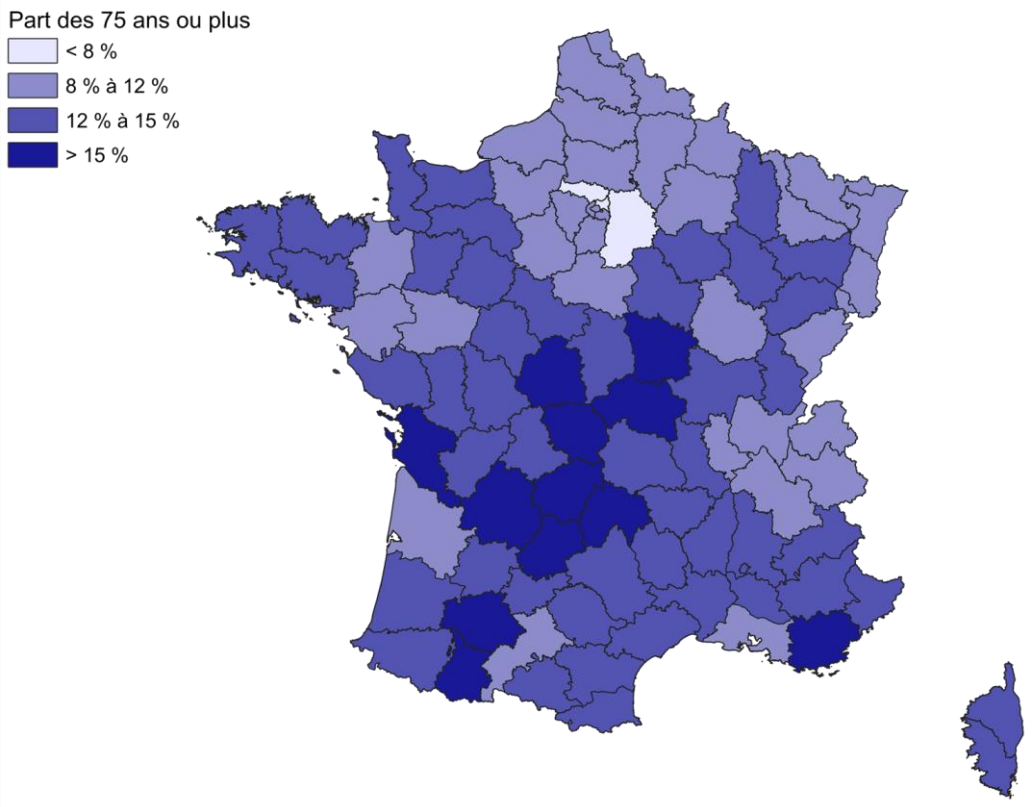


Figure 4 : Part de la population âgée de 75 ans ou plus par département (Source : Insee)

4. Les projections démographiques en 2050

a. La situation nationale et régionale

i. L'évolution de la population

En 2050, selon la projection du scénario central, la population française compterait 69,1 millions d'habitants, soit une population identique par rapport à 2026.

Toutefois, la population continuerait d'augmenter dans les prochaines années pour atteindre un pic en 2037 avec 69,8 millions d'habitants avant de connaitre une décroissance. En effet, à cette date, le solde migratoire ne compenserait plus le solde naturel négatif depuis 2025. À noter que ce solde est considéré comme stable dans les projections (Figure 5).

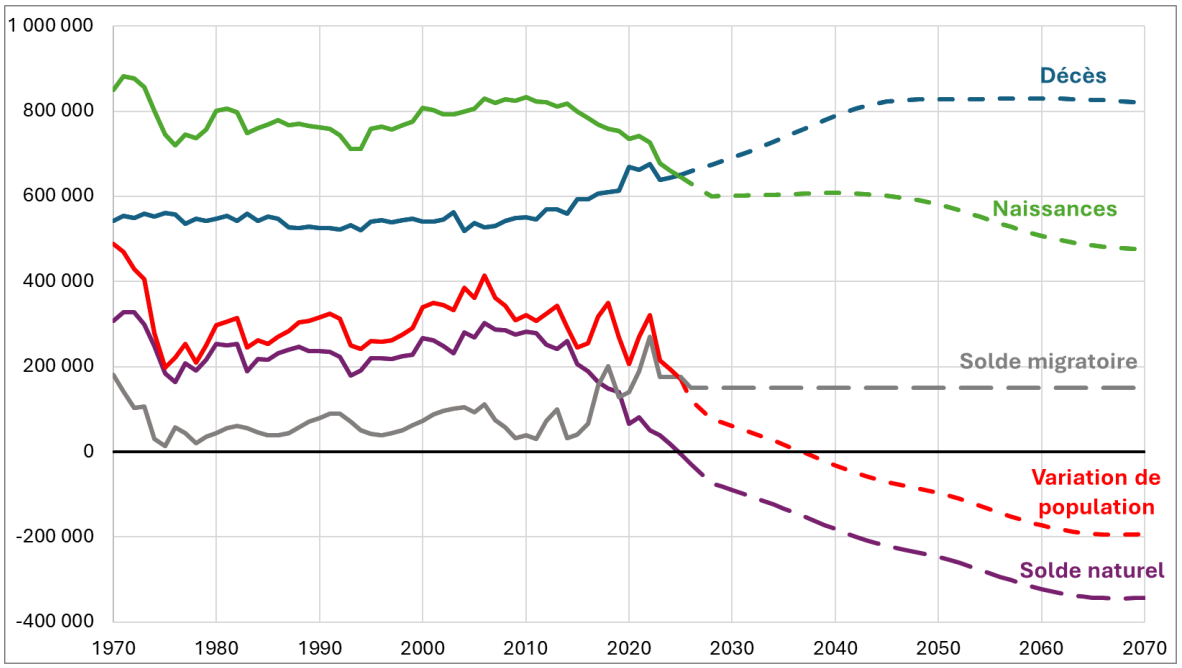


Figure 5 : Mesures et projections démographiques du nombre de décès, du nombre de naissances, de la variation annuelle de la population, du solde migratoire et du solde naturel depuis 1970 jusqu'à 2070 selon le scénario central (Sources : Insee)

En revanche, pour la population du Grand Est, le pic est déjà passé et la population régionale ne devrait que décroitre dans les années à venir pour atteindre environ 5,2 millions d'habitants en 2050.

Ainsi, la région perdrait 7 % de sa population par rapport à 2018, soit une diminution d'environ 385 000 habitants, ce qui représente un habitant sur treize en moins en 30 ans en suivant le scénario central (Figure 6). Cette évolution serait essentiellement expliquée par le déficit naturel avec une augmentation du nombre de décès couplée à une diminution du nombre de naissances.

Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire le scénario de « population haute », la population régionale serait stable voire légèrement en hausse, de 1 %, d'ici 2050. Le scénario le plus pessimiste projette une baisse de 14 % de la population régionale, soit un habitant sur sept (Figure 6).

Les projections par régions et départements les plus récentes se fondent sur les chiffres de 2018. L'Insee estime qu'au 1er janvier 2026, la population régionale compte 5 544 000 habitants, soit 1 % de moins par rapport à 2018. Ce chiffre est cohérent avec les projections de population du scénario central.

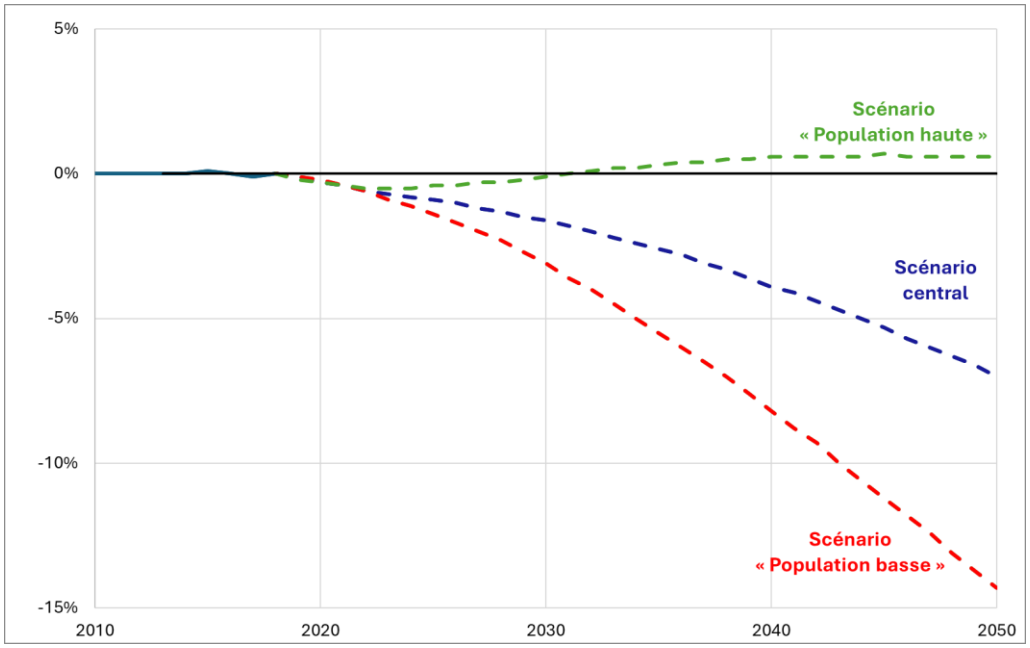


Figure 6 : Projection de l'évolution de la population dans le Grand Est à partir de 2013 jusqu'en 2050 selon différents scénarios (Source : Insee)

ii. L'évolution du nombre de ménages

Au niveau national, la croissance de la population entrainerait une progression soutenue du nombre de ménages. En effet, entre 2018 et 2050, la population augmenterait de 2,9 % et le nombre de ménages de 13,9 % (Tableau 3).

En détail, le nombre de ménages passerait de 29 000 000 à 33 000 000, même si la croissance ralentit après 2035. Parallèlement, la taille des ménages se réduirait avec un peu moins de 2,2 personnes par ménage en 2018 contre moins de 2 personnes en 2050.

La situation dans la région présente les mêmes tendances qu'au niveau national. Ainsi, le nombre de ménages serait toujours en hausse de près de 4 % à l'horizon 2050 malgré une population totale en baisse de 7 % (Tableau 3).

Contrairement au niveau national, un pic dans le nombre de ménages est attendu dans la région. En effet, il passerait d'environ 2 475 000 en 2018 à 2 640 000 entre 2035-2040 avant de diminuer vers 2 575 000 en 2050.

En parallèle, la taille des ménages diminuerait, passant de 2,2 personnes par ménage en 2018 à 1,95 personne en 2050.

	Évolution 2018-2050	
	Grand Est	France
Population totale	- 6,9 %	+ 2,9 %
Nombre de ménages	+ 3,9 %	+ 13,9 %

Tableau 3 : Projections de l'évolution du nombre de ménages et de la population totale en France métropolitaine et dans le Grand Est entre 2018 et 2050 (Source : Insee)

Les effets qui contribuent à l'évolution du nombre de ménages ont également été projetés pour le Grand Est.

Tout d'abord, l'effet dû à la croissance démographique serait négatif sur l'évolution du nombre de ménages. C'est ce qui explique la hausse modérée en région par rapport à la situation nationale.

Ce sont donc les effets dus à l'évolution de l'âge de la population et à l'évolution des modes de cohabitation qui seraient la cause de l'augmentation du nombre de ménages (Figure 7). Toutefois, après quelques années, ces effets ne pourraient plus compenser la baisse de population, ce qui explique la diminution du nombre de ménages en 2050.

i. Le vieillissement de la population

À l'échelle nationale et à l'horizon 2050, l'Insee projette une augmentation de 5 millions de personnes de 75 ans ou plus.

Les raisons qui expliquent le vieillissement de la population sont multiples. Tout d'abord, l'espérance de vie continuerait d'augmenter dans les prochaines années. Toutefois, cette cause est couplée à un fait historique. En effet, d'ici 2050, c'est la génération née avant 1975, soit celle issue du « baby-boom » d'après-guerre, qui va atteindre 75 ans ou plus.

Au niveau régional, la part de personnes âgées de 75 ans ou plus passerait de 6 % à 12 % de la population totale à l'horizon 2050.

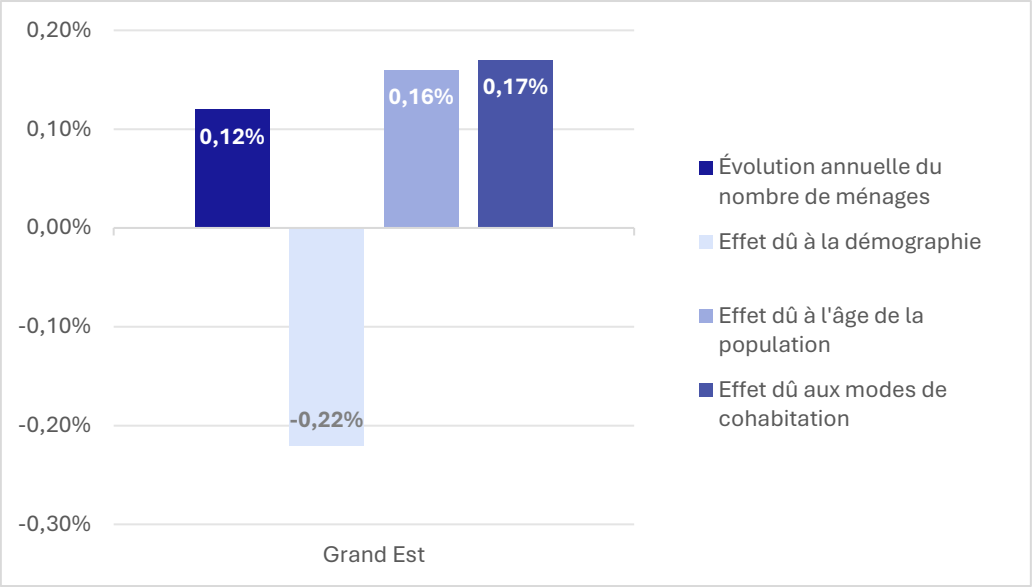


Figure 7 : Évolution annuelle du nombre de ménages dans le Grand Est entre 2018 et 2050 et les causes associées (Source : Insee)

Plus précisément, en 2050, trois habitants sur dix seraient âgés de 65 ans ou plus, contre deux sur dix en 2018. Le pourcentage de la population « jeune » des moins de 20 ans passerait, quant à lui, de 23 % aujourd'hui à 20 % en 2050.

Une autre approche pour visualiser ce phénomène prend en compte l'indice de vieillissement, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de personnes de 65 ans et plus et le nombre de personnes de moins de 20 ans. À titre d'exemple, un indice de 100 signifie qu'il y a autant de personnes âgées de 65 ans et plus que de personnes âgées de moins de 20 ans.

En 2020, l'indice de vieillissement du Grand Est passerait de 88 à 118 en 2030, et même 142 en 2040.

Ainsi, en 2020, la région comptait 88 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Avec les projections, en 2030, ce serait 118 personnes, et en 2040, 142 personnes de 65 ans et plus pour le même nombre de jeunes, inversant ainsi totalement les proportions.

b. La situation départementale

Les données démographiques rapportées à l'échelle départementale permettent de classer les départements en trois grands groupes :

- en déprise démographique ;
- en évolution stable ;
- en croissance démographique.

Cette classification se fonde sur les évolutions annuelles moyennes du nombre de ménages et de la population entre 2008 et 2018 (Figure 8).

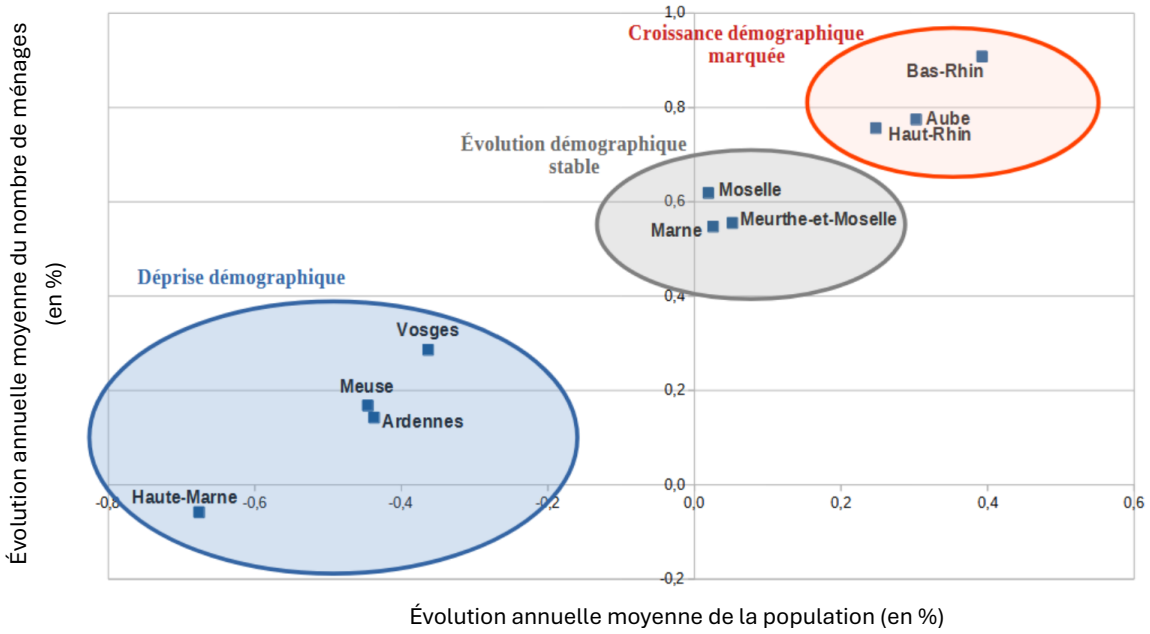


Figure 8 : Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages en fonction de l'évolution annuelle moyenne de la population dans les départements du Grand Est entre 2008 et 2018 (Source : Insee)

i. Les départements en déprise démographique

Les Ardennes, la Haute-Marne, la Meuse et les Vosges sont considérés comme des départements en déprise démographique, c'est-à-dire que les taux d'évolution annuelle moyens de la population observés sont déjà négatifs. Le département de Haute-Marne présente même un taux d'évolution annuelle moyen du nombre de ménages négatif (Figure 8). Ces quatre départements présentent à la fois un solde naturel et un solde migratoire négatifs (Figure 10). Les projections évaluent que le taux d'évolution annuel moyen de la population serait largement négatif, à environ - 0,7 % par an. La perte estimée à l'horizon 2050 serait de près de deux habitants sur trois dans ces départements (Figure 12).

De plus, ces départements sont à la fois « âgés » et en vieillissement. En 2023, la part des personnes de 75 ans et plus par rapport à la population générale était comprise entre 12 % et 14 % (Figure 4). Concernant l'indice de vieillissement, même si les Ardennes affichaient encore un indice inférieur à 100, en 2020, dans la Meuse, la Haute-Marne et les Vosges, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans était déjà supérieur comparé aux jeunes de moins de 20 ans. Dès 2030, plus aucun de ces départements n'aurait un indice de vieillissement inférieur à 100. En 2040, cet indice atteindrait même 206 dans les Vosges, soit plus de 2 personnes âgées de 65 ans et plus pour 1 jeune de moins de 20 ans (Figure 11).

ii. Les départements démographiquement stables

La Marne, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle sont considérés comme des départements stables démographiquement, c'est-à-dire que leur taux d'évolution annuelle moyen de la population observé est neutre à légèrement positif (Figure 9).

Toutefois, cette stabilité ne s'explique pas par le même phénomène. La Marne et la Meurthe-et-Moselle présentent un solde naturel positif qui compense encore en partie le solde migratoire négatif. En revanche, la Moselle présente déjà un solde naturel négatif, mais qui est compensé par le solde migratoire (Figure 10). Les projections évaluent une baisse de 0,2 % à 0,3 % du taux d'évolution annuel de la population. Ces départements seraient donc en légère déprise démographique en 2050 (Figure 12).

Ces trois départements font partie du tiers des départements français les plus jeunes avec un taux de personnes de 75 ans ou plus autour de 11 % (Figure 4).

Toutefois, ces départements sont aussi engagés dans un processus de vieillissement de leur population avec des indices de vieillissement supérieurs à 100 dès 2030 (Figure 11).

iii. Les départements en croissance démographique

L'Aube, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin sont considérés comme des départements dynamiques, c'est-à-dire qu'ils présentent un taux d'évolution annuelle moyen de la population positif au-delà de 0,2 % par an (Figure 9).

Les trois départements affichent un solde migratoire positif. Contrairement aux départements alsaciens où le solde naturel reste positif, celui de l'Aube est déjà négatif (Figure 10).

Selon les projections du taux annuel d'évolution de la population jusqu'en 2050, seul le Bas-Rhin connaitrait une augmentation de sa population de 0,2 % par an en moyenne. L'Aube et le Haut-Rhin seraient en légère déprise démographique.

Malgré son dynamisme démographique, l'Aube fait partie des départements les plus « âgés » de la région avec une part des personnes de 75 ans et plus de 12 %, ce qui peut expliquer en partie son solde naturel négatif. Les départements alsaciens sont relativement « jeunes » avec un taux inférieur à 11 % (Figure 4).

Même si les départements alsaciens sont considérés comme « jeunes », les projections de l'indice de vieillissement montrent que leur population devrait également vieillir rapidement. En effet, dès 2030, les indices de vieillissement projetés devraient être supérieurs à 100 pour l'Aube, le Haut-Rhin et même pour le Bas-Rhin. En 2040, l'indice de vieillissement du Haut-Rhin dépasserait celui des Ardennes, ce qui prouverait un processus très rapide (Figure 11).

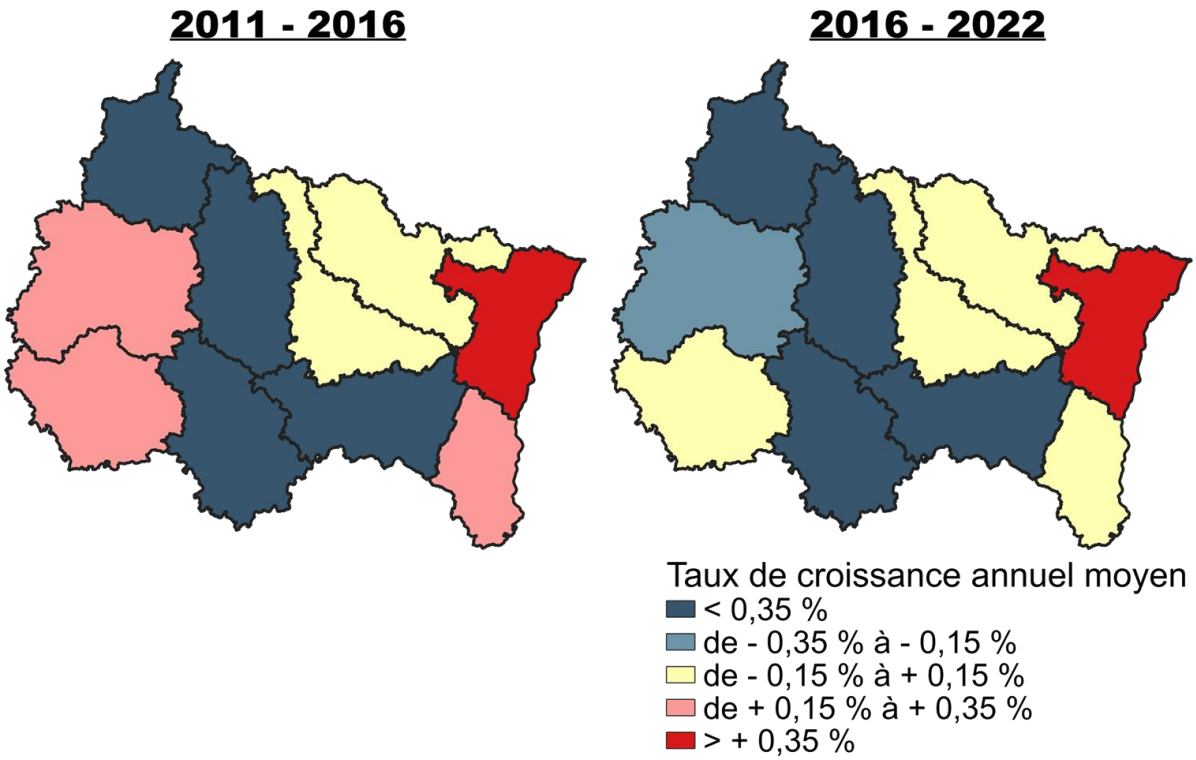


Figure 9 : Taux de variation de la population par département du Grand Est entre 2011 et 2016 (à gauche) et entre 2016 et 2022 (à droite) (Source : Insee)

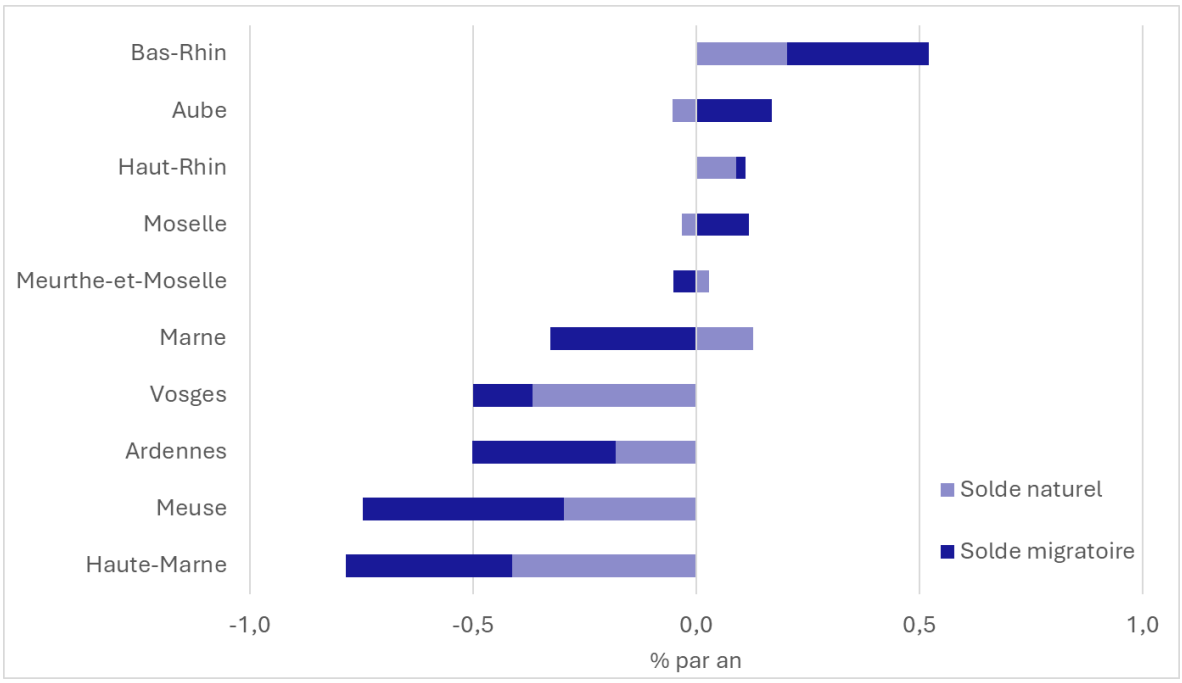


Figure 10 : Taux de variation annuel du solde naturel et du solde migratoire par département du Grand Est entre 2016 et 2022 (Source : Insee)

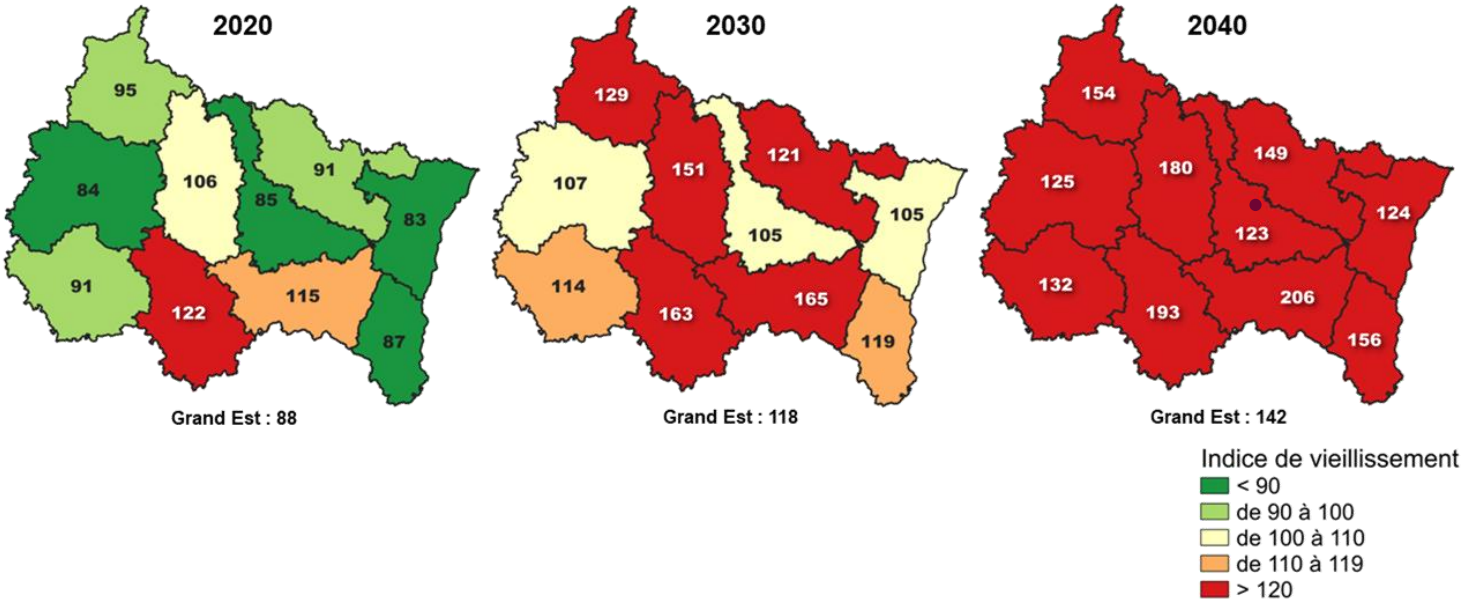


Figure 11 : Indice de vieillissement observé en 2020 (à droite) et projeté en 2030 (au centre) et 2040 (à gauche) par département (Sources : OREF Grand Est ; Insee)

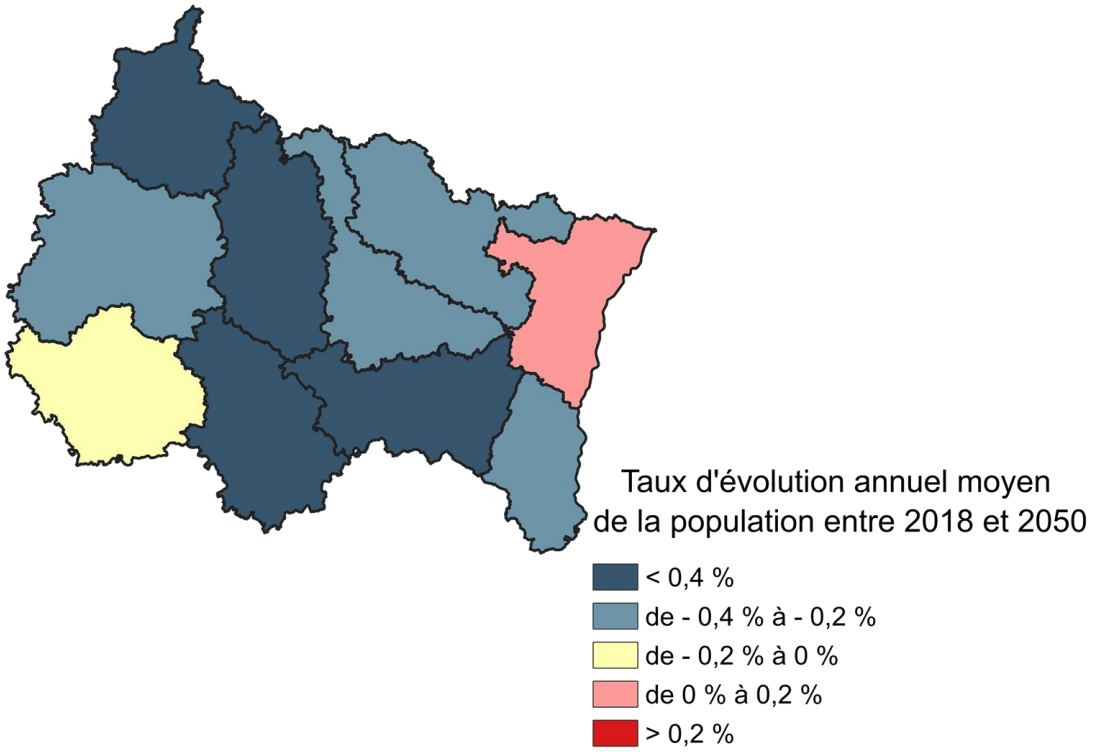


Figure 12 : Projection du taux d'évolution annuel moyen de la population dans les départements du Grand Est à partir de 2018 jusqu'en 2050 (Source : Insee)

c. La situation à l'échelle du bassin de vie

L'échelle départementale ne permet pas de mettre en évidence les dynamiques entre les espaces ruraux, les espaces périurbains et les espaces urbains.

Ainsi, l'analyse du taux de variation annuel de la population par intercommunalité dans le Grand Est entre 2016 et 2022 permet de distinguer six grandes zones :

- le territoire alsacien ;
- le sillon lorrain ;
- l'ouest de l'Aube ;
- le territoire rémois ;
- une bande au centre de la région ;
- le massif des Vosges.

Concernant le territoire alsacien, il affiche un taux annuel positif, voire largement positif autour de Strasbourg, Colmar et Saint-Louis avec un taux supérieur à 0,75 % par an (Figure 13).

Les collectivités du sillon lorrain affichent également un taux d'évolution positif avec notamment la Communauté d'Agglomération des Portes de France-Thionville et la Communauté de Communes du Sud Messin avec des taux annuels positifs supérieurs à 0,75 % (Figure 13).

L'Ouest de l'Aube avec la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole et les collectivités limitrophes au Nord et au Nord-Ouest du département présentent des taux annuels supérieurs à zéro mais sans atteindre la barre des 0,75 % (Figure 13).

Enfin, la Communauté Urbaine du Grand Reims et les intercommunalités limitrophes affichent, quant à elles, des taux d'augmentation annuelle de population jusqu'à 0,35 % (Figure 13).

À l'inverse, toutes les collectivités présentes dans les autres aires géographiques de la région et notamment dans une bande allant du Nord-Ardenne à la Haute-Marne et de l'Ouest de la Champagne à la Meuse, ainsi que dans une bande couvrant le massif des Vosges, ont un taux de variation annuel de la population négatif qui est généralement inférieur à 0,35 % (Figure 13).

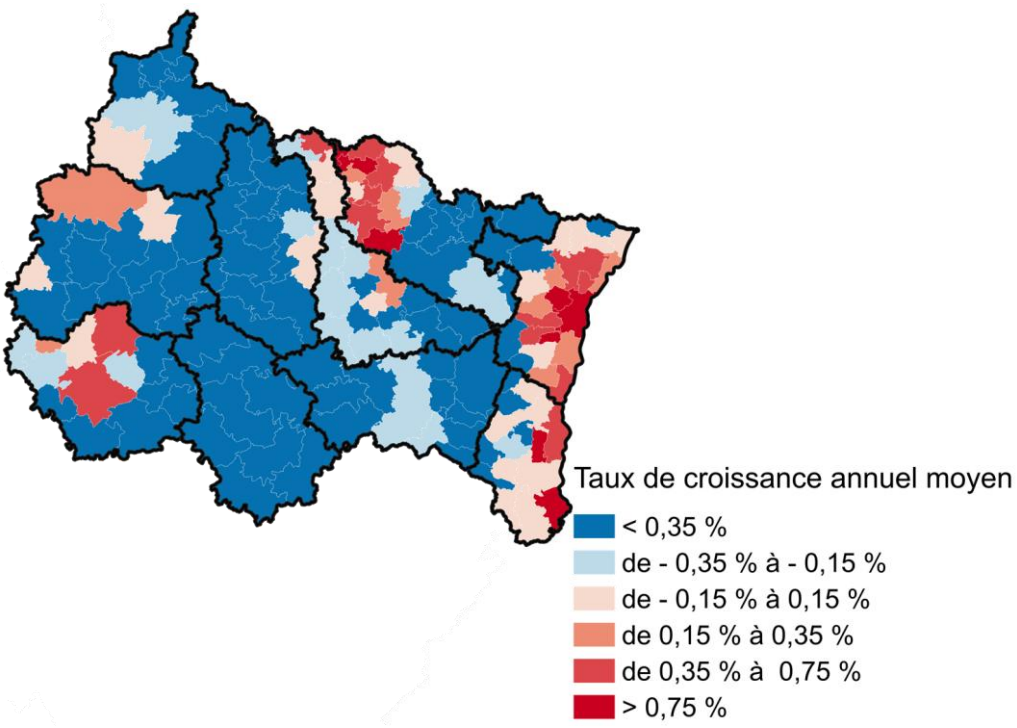


Figure 13 : Taux de variation de la population par intercommunalité du Grand Est entre 2016 et 2022 (Source : Insee)

5. Conclusion sur l'état des lieux démographique

Les observations et les projections démographiques montrent deux grandes tendances : une baisse et un vieillissement de la population régionale.

Ces tendances sont également constatées à l'échelle nationale, toutefois le Grand Est ferait partie des régions françaises les plus impactées par ces évolutions.

Dans le détail, ce sont les variations du solde migratoire qui semblent soutenir la croissance démographique. En effet, les quatre départements avec un taux annuel de variation de la population positif supérieur à la moyenne régionale sont les quatre départements avec un solde migratoire positif (Figure 10). L'effet peut être cumulé avec le solde naturel puisqu'un solde migratoire positif peut entrainer un rajeunissement de la population et donc une augmentation de la natalité.

Plus finement, l'échelle départementale permet de faire apparaitre une disparité entre des départements plutôt ruraux présentant une dynamique démographique négative comme les Ardennes, la Haute-Marne, la Meuse et les Vosges et des départements avec un pôle urbain et universitaire important comme la Marne, la Meurthe-et-Moselle et le Bas-Rhin avec une dynamique démographique moins négative.

Les observations à l'échelle des intercommunalités permettent d'affiner et de confirmer ces conclusions. En effet, pour la Marne par exemple, c'est le secteur de Reims qui porte la dynamique démographique du territoire, les autres secteurs du département ayant des tendances proches des départements limitrophes comme les Ardennes, la Meuse ou la Haute-Marne.

Ainsi, les deux caractéristiques majeures d'un territoire démographiquement dynamique sont :

- la présence d'un pôle universitaire et d'un tissu urbain important comme à Reims, Troyes, Metz-Nancy ou Strasbourg ;
- la situation transfrontalière avec des territoires voisins dynamiques comme pour les territoires au Nord du sillon lorrain en proximité du Luxembourg ou encore les territoires alsaciens en proximité avec la Suisse.

Sur la question précise du transfrontalier, il est important de noter que la situation géographique à elle seule n'est pas suffisante. C'est le cas des territoires du Nord-Ardennes qui ne semblent pas profiter de leur situation transfrontalière avec la Belgique.

L'influence d'un territoire voisin dynamique ne se constate pas uniquement dans une situation internationale. En effet, l'influence du transfrontalier interrégional peut aussi se poser pour les territoires à l'Ouest de la région en proximité de l'Île-de-France comme le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims situé sur la ligne TGV

Paris-Strasbourg ou encore les secteurs de Romilly-sur-Seine et Troyes situés sur la « ligne 4 », la ligne de Paris-Est à Mulhouse-Ville.

Ainsi, c'est bien le dynamisme d'un territoire voisin qui entraine un dynamisme démographique.

A contrario, les secteurs ruraux, les petites villes et les villes moyennes éloignés et non reliés à ces pôles d'attractivité sont déjà en déclin démographique et devraient continuer de décroître à l'avenir.

6. Les politiques publiques confrontées aux évolutions démographiques

L'ensemble des territoires régionaux, à l'exception de la métropole strasbourgeoise, sont déjà ou seraient à court ou long terme impactés par ces dynamiques démographiques de baisse et de vieillissement de la population. Ces évolutions nécessitent de prendre en compte la question démographique dans la construction et la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

Ainsi, plusieurs compétences ou champs d'actions régionaux pourraient être directement affectés par ces mutations démographiques.

a. La jeunesse et les lycées

La baisse du nombre de jeunes devrait atteindre 11,4 % dans la région avec une moyenne annuelle de 48 000 naissances. Le Conseil régional, en charge des lycées, devra prendre en compte la baisse des effectifs en réfléchissant à l'avenir du bâti et en travaillant à l'adaptation de la carte scolaire en concertation avec l'État.

Toutefois, il ne s'agit pas du seul axe possible. Ainsi, la politique jeunesse pourrait être mobilisée pour le développement et le soutien aux actions intergénérationnelles pouvant s'avérer être une des réponses au phénomène de vieillissement de la population.

b. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

D'ici 2040, la population des moins de 15 ans diminuerait de 20 %, soit 400 000 jeunes en moins sur la région. Le Conseil régional doit anticiper la diminution de la population étudiante dans sa politique en matière d'enseignement supérieur.

De plus, avec le vieillissement de la population, les besoins afin d'assurer le maintien à domicile des personnes âgées devraient s'accroitre. Ainsi, la politique régionale de soutien à la recherche et à l'innovation ou celle de développement économique peuvent être des leviers pour mettre à disposition de nouveaux produits et de nouveaux services. Par exemple, à l'interface entre la santé et le numérique, de nouveaux capteurs, des dispositifs de suivi en ligne de la santé des personnes ou encore des détecteurs de

malaise pourraient être développés. Selon Bercy, la « silver économie »[6] pourrait générer un chiffre d'affaires de 130 milliards d'euros d'ici 2030, soit une croissance de 0,25 % par an. Le développement économique autour de cette thématique est un enjeu qui devrait être étudié.

c. La formation professionnelle

Selon l'OREF[7], d'ici 2030, sur l'ensemble de la région, 36 700 postes seraient non pourvus par manque de main-d'œuvre.

Ainsi, la politique régionale de la formation professionnelle devrait être adaptée aux évolutions de la population en prenant en compte l'impact sur les métiers. En effet, le vieillissement de la population associé à la baisse de la population active devrait engendrer des besoins importants en recrutement dans les métiers de l'accompagnement et de la santé. L'enjeu de l'attractivité de ses filières est central pour les années à venir.

L'adaptation des politiques d'apprentissage et de formation associées à ces métiers est un axe possible de réflexion. En parallèle, le développement du soutien aux personnes aidant un proche est aussi un enjeu qui nécessite d'imaginer de nouvelles politiques régionales favorisant le quotidien des aidants.

Enfin, le développement technologique, autour de l'IA et de la robotique notamment, bouleverse l'économie. Dans un contexte de baisse du nombre d'actifs, un axe sur l'apport possible de ces technologies pour pallier, en partie, le manque de main-d'œuvre et la mise en place de formations dédiées pourrait être exploré.

d. L'agriculture

La politique agricole régionale pourrait également être impactée à plusieurs niveaux.

Afin d'adapter les pratiques agricoles aux évolutions démographiques, un soutien à la production d'une alimentation saine et orientée vers les séniors pourrait être envisagé. En effet, les personnes âgées ont des besoins en protéines plus importants que la population générale, ce qui pourrait pousser à favoriser les productions locales de protéines végétales ou à un maintien, voire à un renforcement de la production laitière.

L'agriculture est également confrontée à un autre défi, celui du renouvellement des générations. En effet, le nombre d'exploitations agricoles dans le Grand Est a diminué de 17 % entre 2000 et 2020 et un départ en retraite massif des chefs d'exploitation est

[6] Silver économie : l'ensemble des activités économiques et industrielles orientées spécifiquement vers séniors

[7] Observatoire Régional Emploi Formation

envisagé dans les 15 années à venir. Au regard de la diminution du nombre de naissances projetée, l'installation de jeunes agriculteurs dans la région est donc un sujet complexe.

Le maintien des filières de proximité et la diversité de la production agricole afin de garantir la résilience alimentaire est un enjeu qui pourrait être développé.

e. L'aménagement du territoire et le logement

Les politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, notamment celles portant sur le logement et sur l'urbanisme, devraient être ajustées en tenant compte du vieillissement de la population. Par exemple, privilégier l'accessibilité de l'espace public, adapter les logements pour le maintien à domicile pourraient être inclus dans le cadre des orientations stratégiques de la Région.

De plus, la sous-occupation voire la vacance des logements devraient augmenter avec la baisse de la population. Ainsi, le redimensionnement des logements en tenant compte de l'évolution de la taille des ménages ou des nouvelles formes de cohabitation pourrait permettre d'adapter l'offre.

Enfin, l'enjeu de l'équité territoriale devrait également être important dans les années à venir avec une perte et un vieillissement de la population plus importants dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines, créant le risque d'une polarisation territoriale plus importante.

f. Les mobilités

Au niveau national, l'utilisation de la voiture pour les déplacements passe de 70 % sur la tranche d'âge entre 35 ans et 44 ans à 56 % pour les plus de 75 ans. Avec l'augmentation du nombre de personnes âgées, les besoins en transport pour assurer leurs déplacements devraient s'accroitre dans les prochaines années.

De plus, la baisse du nombre de jeunes devrait entrainer une baisse de la demande en transports scolaires.

Les enjeux de mobilités sont donc de répondre aux besoins futurs tout en adaptant l'offre, les types et les modalités à la nouvelle population. Par exemple, la mise en place de navettes autonomes pour les seniors pourrait être envisagée.

Enfin, la baisse projetée de la population n'est pas uniforme sur le territoire. Ainsi, la désertification de certains territoires, démographiquement peu dynamiques, pourrait être un enjeu dans le développement d'une nouvelle mobilité.

g. La culture et la mémoire

Selon la DRAC[8], en 2024, 27 % des habitants âgés de 70 ans ou plus comprennent une langue régionale contre 20 % des 18-29 ans. Même si ces chiffres sont plus élevés pour la langue alsacienne, la diminution de la population de jeunes projetée interroge sur le devenir des langues régionales et leur survie. Ainsi, les questions de transmission des traditions, de l'histoire, des langues pourraient être des enjeux dans le futur.

III. LA MÉTHODOLOGIE PROSPECTIVE

1. La prospective : un concept à définir

La prospective est une discipline rigoureuse et objective qui recherche une visibilité sur l'avenir afin de mieux l'anticiper et de s'y préparer, en cherchant des indices de ruptures et de changements dans le présent.

La prospective n'a pas pour objectif de prédire l'avenir, mais elle est un outil pour le construire.

Il ne s'agit pas de faire des projections mais bien de chercher à comprendre et à anticiper les différents futurs possibles afin d'envisager un futur souhaitable. Ensuite, il s'agit d'imaginer et de proposer des trajectoires réalistes pour l'atteindre.

La prospective travaille sur le temps long. Toutefois, il ne s'agit pas de planifier mais bien de mettre en évidence des processus dynamiques et réversibles.

Ces futurs possibles ne sortent pas du néant mais sont imaginés en s'appuyant sur le passé et les éléments conjoncturels du présent.

Une étude prospective comporte quatre grandes étapes :

- établir un état des lieux de la situation actuelle et passée ;
- identifier les enjeux futurs et les tendances actuelles ;
- élaborer des scénarios en imaginant et en explorant tous les futurs possibles ;
- identifier les leviers à activer pour tendre vers un futur souhaitable.

La méthodologie peut varier mais la méthode reste identique, il s'agit d'un état d'esprit à acquérir pour ne pas subir le futur prévisible mais bien d'agir pour tendre vers un futur désiré (Figure 14).

[8] Direction Régionale des Affaires Culturelles

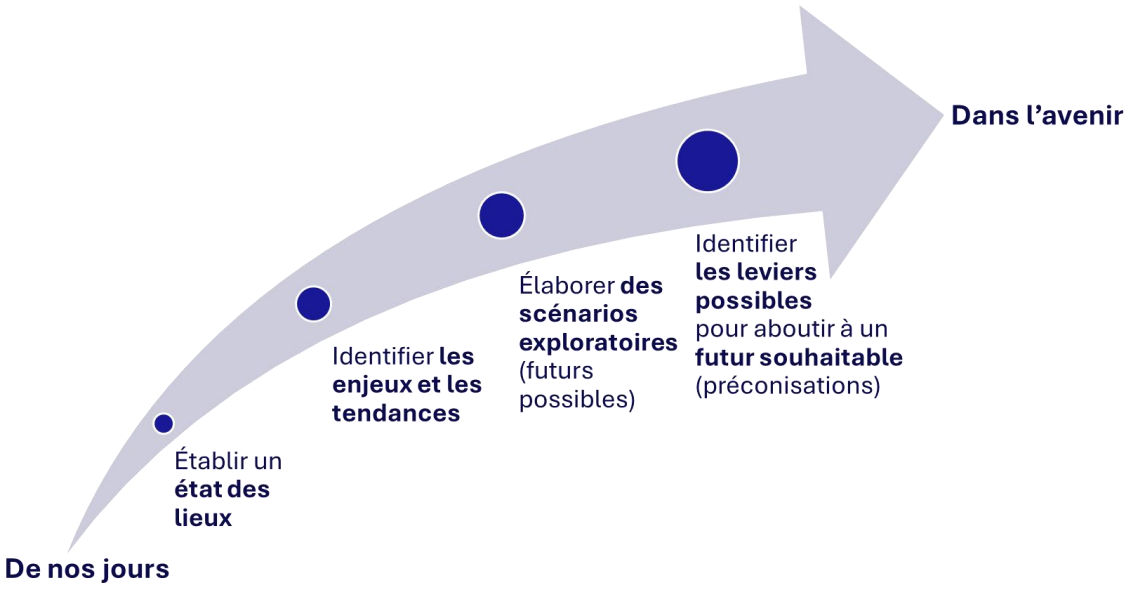


Figure 14 : Schéma théorique des étapes d'une prospective

La loi 3DS[9] du 21 février 2021 a renforcé les missions des CESER en ajoutant, notamment, la mission de conduire des études de prospective territoriale régionale.

La prospective territoriale a pour objectif de réfléchir à l'avenir d'un territoire, en l'occurrence du territoire régional, dans toutes ses dimensions, qu'elles soient sociale, environnementale, économique, démographique ou encore culturelle. Elle se distingue donc de la prospective économique par son approche géographique et sa globalité.

Un CESER est une structure idéale pour mener des travaux de prospective territoriale de par :

- sa composition avec des membres issus de tous les horizons de la société civile organisée, mais également de tous les territoires de la région ;
- les méthodes de travail axées sur le dialogue, le travail en commun et le consensus.

2. La méthodologie générale

La prospective territoriale est donc une discipline unique mais qui comprend de nombreuses méthodologies différentes.

Dans le cadre de ce travail, le choix s'est porté sur la construction d'un futur souhaitable, vu et construit par les acteurs, permettant à partir de cet horizon unique, d'envisager différentes trajectoires y menant (Figure 15).

[9] Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

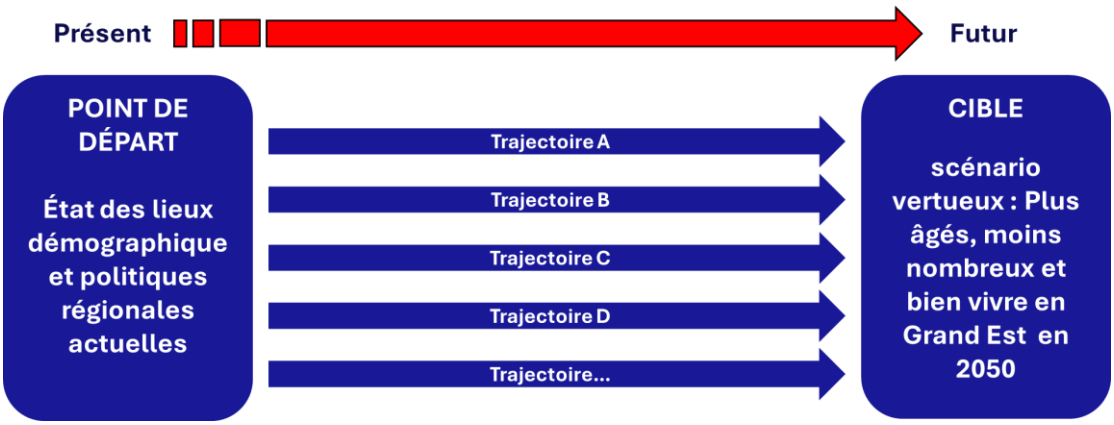


Figure 15 : Schéma de la méthodologie prospective utilisée

Cette méthodologie a été choisie car elle présente un avantage : les évolutions démographiques ne sont pas une variable sur laquelle nous pouvons agir. En effet, l'idée est de rendre inéluctable la baisse et le vieillissement de la population afin de se concentrer sur l'adaptation des politiques publiques dans ce contexte.

Le futur recherché n'est donc pas un futur où la population est en croissance et rajeunie, mais bien un futur où, malgré la déperdition démographique et le vieillissement, toutes les conditions sont réunies pour assurer un dynamisme du territoire dans tous les aspects et un bien-être de sa population grâce à l'adaptation réussie de notre modèle de société.

Les autres facteurs de changement, notamment le changement climatique, ne sont pas centraux pour les mêmes raisons. Ils sont, toutefois, pris en compte comme des facteurs pouvant menacer le futur imaginé.

Ce cadre méthodologique permet d'étudier l'impact de la démographie sur l'avenir de la région et de ses habitants. Pour avoir une vision globale, il conviendra de compléter ces travaux avec d'autres facteurs, tout aussi importants, pouvant impacter l'avenir.

3. L'outil d'observation régional du bien-être

Dans la méthodologie prospective choisie, le scénario est construit avec une vision volontairement optimiste de l'avenir, comme un idéal vers lequel tendre.

Ce futur idéal est donc un futur où les conditions de vie de la population sont bonnes dans tous les aspects de l'existence d'un individu. C'est une société de bien-être.

Toutefois, le bien-être est une notion subjective et évolutive qui rend difficile un exercice de globalisation, même à l'échelle régionale.

L'idée est de s'appuyer sur une série d'indicateurs issus de données statistiques, territorialisées et portant sur plusieurs années antérieures afin d'évaluer le bien-être d'une population.

a. L'exemple : Observatoire des données sur le bien-être de l'OCDE

L'Observatoire des données sur le bien-être de l'OCDE[10] est un outil développé par le Centre WISE, c'est-à-dire *Well-Being, Inclusion, Sustainability and Equal Opportunity*, soit sur le bien-être, l'inclusion, la soutenabilité et l'égalité des chances en français.

Le Centre WISE est une structure intégrée à l'OCDE ayant pour but de développer des méthodologies nouvelles afin de produire des données quantifiant les conditions et la qualité de vie des populations.

Dans la perspective de dépasser la simple mesure du PIB pour décrire un territoire, le centre détermine le niveau de bien-être des populations. L'idée est de procéder à des comparatifs, d'informer les populations et les décideurs publics afin d'orienter les politiques publiques.

Le centre a mis en place un Observatoire des données sur le bien-être pour l'OCDE afin de suivre l'évolution des conditions de vie en standardisant les données pour chaque territoire. L'objectif est de pouvoir comparer la situation d'un territoire par rapport aux autres, mais aussi entre groupes de population. Il permet également de se projeter dans l'avenir en suivant l'évolution du bien-être.

Il comprend plus de 80 indicateurs classés en 11 dimensions clés comme, par exemple, le revenu et le patrimoine, le logement, la santé, la sécurité, la qualité de l'environnement… En fonction du niveau de chaque indicateur, un score entre 0 et 10 est attribué à chaque dimension. Un profil graphique unique est créé pour chaque région (Figure 16). La standardisation permet la comparaison des profils des différentes régions du monde en cherchant les similarités (Figure 17).

[10] Organisation de Coopération et de Développement Économiques : organisation intergouvernementale regroupant 38 pays membres.

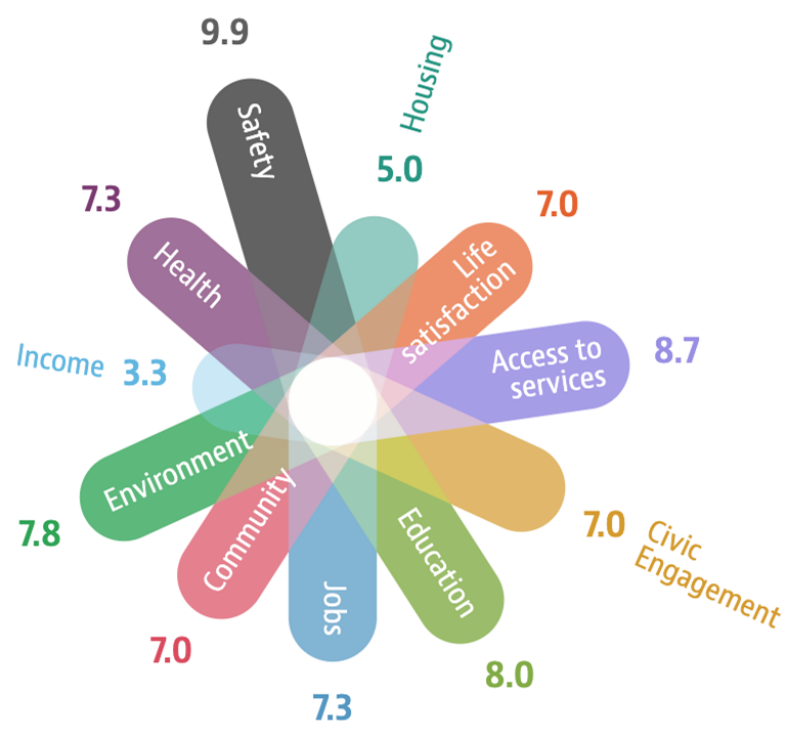
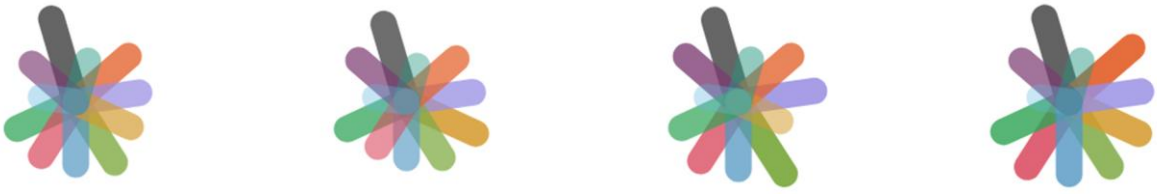


Figure 16 : Profil graphique du niveau de bien-être de la population régionale dans chaque dimension (Source : OECD Regional Well-Being)[11]



Land de Vienne
Autriche

Région de Bruxelles-Capitale
Belgique

Province de l'Ontario
Canada

Région de Hovedstaden
Danemark

Figure 17 : Régions aux profils graphiques similaires au Grand Est (Source : OECD Regional Well-Being)

[11] Traduction des domaines :

Anglais	Français	Anglais	Français
Housing	Logement	Community	Liens sociaux
Life satisfaction	Qualité de vie	Environment	Qualité de l'environnement
Access to services	Accès aux services	Income	Revenu et patrimoine
Civic engagement	Engagement civique	Health	Santé
Education	Éducation	Safety	Sécurité
Jobs	Emploi et travail		

Lien : www.oecdregionalwellbeing.org

b. L’outil du CESER Grand Est

L’outil développé par l’OCDE est pertinent pour comparer des régions aussi variées que celles qui composent les pays membres de l’organisation.

Toutefois, à l’échelle du Grand Est, les indicateurs et les domaines choisis ne sont pas assez adaptés pour mesurer les différences ni entre les territoires qui composent la région ni avec les territoires voisins. Par exemple, l’indicateur choisi pour le domaine de sécurité est le taux d’homicide pour 100 000 habitants.

Un développement interne au CESER permettrait de disposer d’un outil standardisé permettant d’évaluer le niveau de bien-être d’une population d’un territoire en fonction d’indicateurs statistiques afin :

- affiner les diagnostics territoriaux ;
- identifier les tendances actuelles d’évolutions pour construire des scénarios prospectifs ;
- adapter et réutiliser l’outil pour le mobiliser dans le cadre d’autres travaux.

Ce travail a été mené avec l’accompagnement des services du Conseil régional, et notamment avec l’expertise de la Mission d’appui au pilotage, management et valorisation de la donnée de la Délégation à l’Innovation et à la Modernisation de l’Action Publique. L’objectif étant de garantir l’accès aux données, et notamment de vérifier si les indicateurs présélectionnés sont disponibles et font l’objet d’un suivi régulier dans le temps.

Il a abouti par la sélection de 18 indicateurs répartis dans 11 domaines.

Un suivi annuel des indicateurs est envisagé et deux échelles géographiques ont été choisies pour les indicateurs, lorsqu’elles étaient disponibles :

- au niveau régional afin de pouvoir comparer le Grand Est aux régions voisines ;
- au niveau des départements du Grand Est afin de mettre en lumière d’éventuelles disparités territoriales.

La liste des domaines et des indicateurs choisis est ci-dessous (Figure 18).

Engagement civique



Nombre d'associations pour 1000 habitants
Nombre de créations d'associations pour 1000 habitants

Éducation



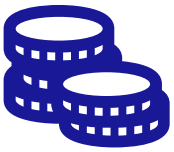
Part de la population sans diplôme ou certificat d'études primaires parmi les 25-34 ans
Évolution de la population sans diplôme ou certificat d'études primaires parmi les 25-34 ans

Emploi



Taux de chômage en moyenne trimestrielle

Revenus



Taux de pauvreté au seuil de 60 %
Niveau de vie médian
Nombre de dossiers de surendettement traités pour 1000 habitants

Environnement



Nombre de jours de procédure de pollution de l'air
Nombre de prélèvements d'eau non conformes
Évolution annuelle du nombre de prélèvements d'eau non conformes

Santé



Espérance de vie à la naissance
Taux de suicide

Sécurité



Nombre de crimes pour 1000 habitants (violences physiques hors cadre familial ; violences sexuelles ; vols avec armes ; vols violents sans arme)

Loisirs-culture-sport



Nombre d'équipements socio-culturels et sportifs pour 1000 habitants
Évolution du nombre d'équipements socio-culturels et sportifs

Logement



Taux de passoires énergétiques (classes F et G du DPE[12])
Part des résidences principales en suroccupation accentuée

Accès aux services



Part de la population éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité

Figure 18 : Liste des domaines et des indicateurs sélectionnés pour construire l'outil d'observation régional du bien-être du CESER

La prochaine étape est la mise en forme concrète de l'outil, notamment par un système de visualisation à la fois géographique et temporelle afin d'assurer un suivi de la mesure du bien-être régional mais également de projeter des tendances futures pour alimenter les travaux prospectifs.

IV. CRÉER UN MODÈLE POUR IMAGINER LE FUTUR

1. Méthodologie

Afin de construire un modèle de futur idéal, c'est la méthode dite « du futur vu par les acteurs » qui a été préférée. Elle consiste à faire imaginer un futur par les participants en s'appuyant sur leurs expériences et leur réalité quotidienne. Cette méthodologie a donc pour but de recueillir une multiplicité de points de vue puis de confronter les lectures et les visions de chacun afin d'en faire une synthèse.

Elle est donc parfaitement adaptée au CESER qui, par sa composition, regroupe déjà de façon organisée la plupart des acteurs de la société civile.

[12] DPE : Diagnostic de performance énergétique

Concrètement, cette méthodologie se déroule en plusieurs parties.

La première étape consiste à inscrire le changement comme un préalable à la construction du modèle en partageant les raisons pour lesquelles le système actuel doit entrer en transition et en identifiant les éléments perturbateurs qui le rendent instable.

Ces éléments peuvent engendrer des perturbations négatives mais aussi positives. Ils sont classés en 3 catégories :

- les tendances lourdes qui s'imposent de l'extérieur et sur lesquelles l'action publique régionale n'a pas d'influence ;
- les contradictions ou les tensions internes qui proviennent de dysfonctionnements, conflits ou inadaptations structurels du système ;
- les émergences qui proviennent des innovations, des nouvelles pratiques ou de nouveaux acteurs.

La deuxième étape consiste à choisir un modèle futur, souhaitable et crédible, vraiment différent de l'état présent du système et cohérent avec les facteurs de changement précédemment définis. Des modèles de base sont proposés.

À partir du modèle de base choisi, il s'agit de décrire un état du système post-transition à la fois lisible et cohérent. Le système peut être global ou découpé en sous-parties. Enfin, les acteurs clés de la transition peuvent également être identifiés en parallèle.

Le résultat final est un modèle qui décrit un pré-scénario futur construit en partant des facteurs de changement et de leurs impacts (Figure 19).

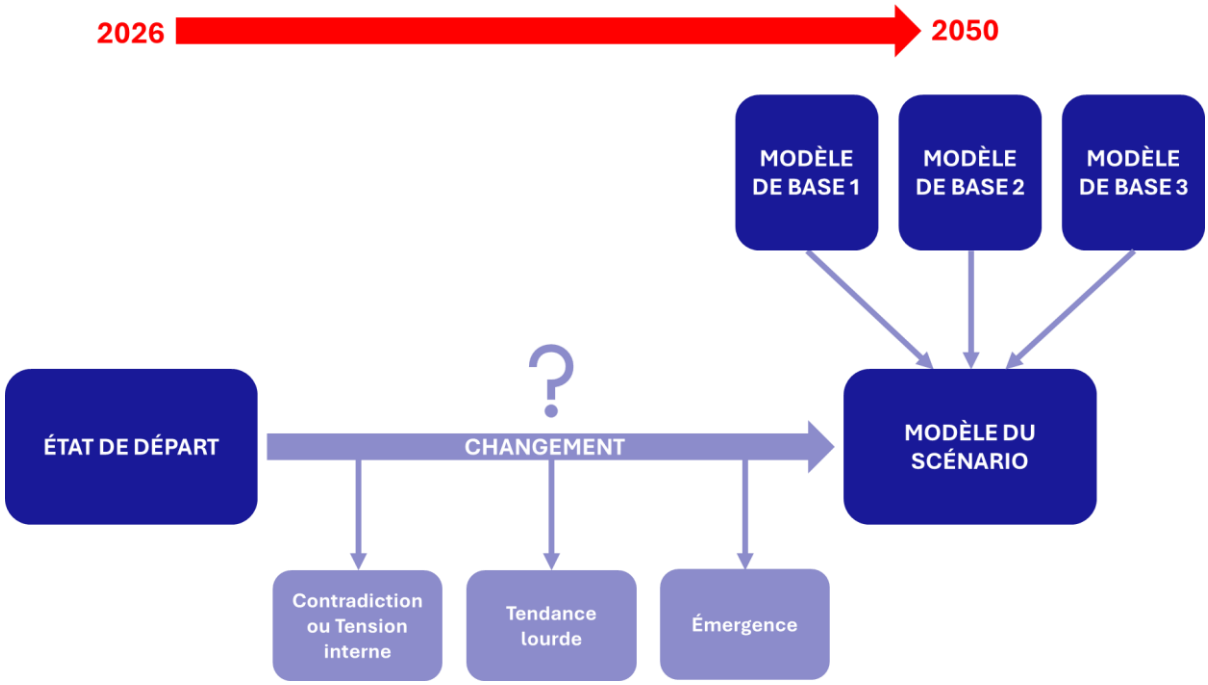


Figure 19 : Schéma méthodologique « du futur vu par les acteurs »

2. Le modèle du scénario futur

a. Les facteurs de changement du système actuel

L'objectif de cette première étape est de répondre à la question suivante : « pourquoi parler de la transition démographique de la région Grand Est ? ». Les causes identifiées sont multifactorielles.

i. Les projections démographiques

La baisse de la démographie projetée est un phénomène inédit et va impacter inéluctablement le Grand Est.

C'est un enjeu majeur pour l'avenir car l'évolution de la population est déterminante pour le bon fonctionnement social et économique. Ainsi, une chute démographique risque d'entrainer une décroissance économique et des impacts sur les moyens disponibles, notamment pour le financement des infrastructures. Les projections prédisent également un vieillissement de la population.

Pour répondre à ce défi, il convient de travailler sur l'attractivité des territoires afin de faire venir une population plus jeune avec de nouveaux actifs, notamment en prenant en compte la qualité de vie et le développement du télétravail.

ii. Les conflits internationaux

Les conflits actuellement en cours et le climat actuel au niveau de la géopolitique mondiale engendrent une forme de pessimisme ambiant dans la population, notamment chez les jeunes. Ils engendrent également des incertitudes sur le plan économique. Ces éléments peuvent avoir un effet négatif sur la démographie.

iii. L'écologie et l'environnement

Les effets du changement climatique et l'atteinte, voire le dépassement, des limites planétaires vont également impacter le territoire. Ils influent aussi sur la santé mentale en créant une forme d'éco-anxiété, notamment chez les populations jeunes. Cet élément peut également avoir un effet négatif sur la démographie.

iv. Les migrations

Le changement climatique peut engendrer une pression migratoire, notamment à cause de l'afflux de réfugiés climatiques. Ils pourraient répondre, en partie, aux besoins en main-d'œuvre et en compétences des territoires. Ces migrations devraient donc être anticipées et prises en compte dans les politiques publiques.

v. Le numérique et l'intelligence artificielle

L'arrivée de l'IA et la robotisation pourraient entrainer la perte de nombreux emplois. Ainsi, revenir à « l'humain » plutôt que de miser sur le tout numérique pourrait être une option. Dans tous les cas, ces changements vont entrainer une mutation technologique et industrielle.

vi. L'économie et l'industrie

La relocalisation devrait être une relocalisation ciblée et intelligente pour produire moins cher tout en créant des zones d'activités dédiées. Il conviendrait d'identifier sur les territoires quelques filières d'intérêt et locales pour favoriser les circuits courts et l'économie limitrophe. De plus, les mutations technologiques pourraient permettre aux industries de produire autant, voire plus, avec un nombre de salariés réduit, répondant ainsi au manque de main-d'œuvre.

En parallèle, de nouveaux modèles économiques devraient se développer dans les secteurs de la « silver économie », du tourisme ou de la santé.

Cependant, les investissements nécessaires au développement ou à la transformation d'une unité industrielle devraient être de plus en plus lourds en besoin de financement mais aussi en temps d'amortissement.

vii. Le travail et l'emploi

La démographie a une influence sur la gestion de l'emploi. Le déséquilibre croissant entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités interroge le modèle social actuel. Il pourrait être nécessaire de mieux partager les richesses.

De plus, l'évolution de la pyramide des âges questionne aussi sur les recrutements futurs. En effet, le vieillissement de la population devrait engendrer un manque d'actifs et une hausse des besoins dans les secteurs de l'accompagnement qui n'arrivent déjà pas à recruter.

Les emplois transfrontaliers devraient aussi être impactés et cette question doit être prise en compte. Par exemple, si une perte d'attractivité des emplois de l'autre côté de la frontière devait se produire, c'est l'attractivité des territoires frontaliers qui pourrait être impactée.

viii. La mobilité et les infrastructures de transport

Il pourrait être nécessaire d'organiser les infrastructures de transport et d'adapter les mobilités pour répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population tout en tenant compte des inégalités territoriales.

ix. L’habitat

La question de l’habitat est liée à l’attractivité économique d’un territoire. En effet, l’installation d’une population sur un territoire n’est possible que s’il offre de l’emploi et des logements.

Il pourrait également être nécessaire d’adapter les habitats pour les séniors.

x. La santé et la dépendance

Les besoins en santé devraient être de plus en plus importants, notamment à destination des séniors. Ainsi, la question de la gestion de la dépendance est également importante et devrait être prise en compte. Il faudrait notamment augmenter les capacités d’accueil des établissements et lutter contre l’isolement. Une des solutions possibles pourrait être de travailler sur le développement d’actions intergénérationnelles.

De plus, la baisse de la population devrait conduire à des fermetures de services hospitaliers et des regroupements d’hôpitaux.

Enfin, le contexte anxiogène augmente les risques d’atteinte à la santé mentale, surtout chez les populations jeunes. Il serait donc nécessaire de prendre en compte cette question dans les changements démographiques.

xi. L’éducation et les lycées

La baisse des effectifs scolaires et d’étudiants, en primaire, au collège, au lycée et à l’université, pourrait conduire à une fermeture des établissements, également à prendre en compte.

xii. L’organisation territoriale

Une fracture territoriale devrait se créer entre les métropoles et les territoires ruraux. Il serait donc nécessaire de redynamiser les territoires, notamment les bourgs, et d’accompagner de façon proactive les zones rurales.

Un modèle idéal d’organisation territoriale serait un territoire qui allie économie et mode de vie, comme, par exemple, les villes moyennes dynamiques avec des services essentiels maintenus et un environnement naturel accessible.

b. Les éléments perturbateurs

L’objectif est d’identifier les éléments perturbateurs, c’est-à-dire l’ensemble des éléments qui rendent le système instable et qui le contraignent à changer. Il peut s’agir de tendances lourdes, de contractions ou de tensions internes ou d’éléments émergents. Dans tous les cas, ils peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le système (Tableau 4).

Élément perturbateur	Description
Contradiction ou tension interne	
Logements inadaptés	Les logements actuels sont inadaptés au vieillissement de la population et à l'évolution des modes d'habitat des ménages
Saturation des systèmes de soin	Les systèmes de soins sont déjà saturés alors que les besoins devraient augmenter avec le vieillissement de la population
Accès aux soins	Il y a une fracture territoriale en matière d'offre de santé
Mobilités inadaptées	Les mobilités ne prennent pas assez en compte le vieillissement de la population
Infrastructures routières	Le risque de saturation avec un déploiement des infrastructures routières difficile et un ralentissement des investissements
Isolement social	Le risque d'isolement social s'accroit avec le vieillissement de la population et la baisse de la natalité
Déséquilibre du nombre actifs/retraités	Le déséquilibre est croissant entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités et il interroge le modèle social actuel

Élément perturbateur	Description
Tendance lourde	
Baisse de la natalité	Les projections montrent que la natalité devrait baisser de façon importante et inéluctable
Vieillissement accéléré de la population	Les projections montrent que la population de personnes âgées devrait être de plus en plus importante mais surtout que le vieillissement de la population est rapide
Recul de la population active	La baisse de la population entraine une baisse de la population active
Inégalités et déséquilibres territoriaux	Les territoires ruraux sont vieillissants alors que les métropoles sont plus jeunes et dynamiques
Changement climatique et atteinte des limites planétaires	Le changement climatique a un impact sur le territoire et la populations
Intelligence artificielle	De nombreuses conséquences mais peu prévisibles, notamment l'impact sur les métiers
Guerre économique	Une guerre économique mondiale en cours ou à venir est un risque pour l'économie européenne
Disparition des services	De nombreux services publics disparaissent des territoires, notamment en ruralité.
Coût de la vie	Une augmentation du coût de la vie pour la population et notamment des coûts liés au logement ou à l'énergie
Déficit public et endettement des collectivités	Le déficit actuel pose la question du financement

Élément perturbateur	Description
Émergence	
Habitat inclusif	Des projets sont déjà mis en œuvre sur l'adaptation des habitats ou encore le développement de l'habitat intergénérationnel
Télémédecine	La télémédecine se développe et pourrait être une réponse à l'augmentation des besoins en santé
Mobilité solidaire	Des conducteurs bénévoles utilisent leurs véhicules personnels pour le déplacement des habitants sans solution de mobilité près de chez eux
Prise de conscience environnementale	La question environnementale est de plus en plus présente avec des avancées comme une meilleure détection des polluants, une sensibilisation accrue ou encore des technologies de verdissement
Raréfaction des ressources	Le manque de ressources en terres rares ou en métaux peut entrainer une sobriété subie
Intelligence artificielle et robotique	Le numérique pourrait transformer la société mais la technologie n'est pas encore stabilisée
« Silver économie »	Le marché des biens et des services à destination des personnes âgées devrait croître fortement avec le vieillissement de la population
Développement touristique	Le tourisme vers les espaces naturels ou encore du massif vosgien se développe dans un contexte de changement climatique

Tableau 4 : Liste des éléments perturbateurs du système actuel

c. Le modèle post-transition

L'objectif de cette partie est de choisir et d'inventer le modèle futur, celui qui existera à la fin de la transition.

Trois modèles de base ont été proposés :

- une région des solidarités intergénérationnelles ;
- une région de la longévité active ;
- des territoires à vivre à tout âge.

Les participants font le choix de réunir les trois modèles en un seul. Toutefois, plusieurs notions importantes sont absentes et doivent être ajoutées : l'économie, la durabilité, la soutenabilité et la notion d'espérance.

Une proposition de synthèse a été faite. Le modèle à définir doit inclure trois notions : les territoires et leur disparité, la notion de vivre dans toutes ses composantes et la notion de à tout âge, tout au long de la vie. Le titre du scénario choisi est « Territoires actifs à vivre à tout âge ».

L'étape suivante consiste à décrire le modèle choisi et son fonctionnement sur différents axes de politique publique.

d. La description du modèle

Une région avec des « Territoires actifs à vivre à tout âge » se définit par une offre de santé et de services répartie de façon équitable, sécurisée et fiabilisée pour garantir une pérennité.

Le financement de cette offre de soin et de services doit se faire en adéquation avec les besoins et sous la responsabilité des acteurs locaux et régionaux.

Cependant, un risque existe de mettre en concurrence les territoires et accroitre les inégalités territoriales ou les inégalités d'accès pour la population.

Une autre question est celle du financement de la structuration d'une telle offre suffisante de soins et de services sur un territoire.

Sur le plan économique, le modèle se définit par une prépondérance d'une économie de services dans les secteurs du tourisme, du soin et des services à la personne ou encore des mobilités.

L'économie productive reste possible avec le développement de la robotique et de l'IA, associé à un faible coût de l'énergie. Ce développement nécessite une main-d'œuvre qualifiée de haut niveau. Ainsi, la disponibilité de l'énergie et des compétences sont des avantages pour la relocalisation des industries.

Cependant, cette mutation de l'économie avec moins de salariés pose la question d'un revenu universel pour la population.

De plus, la question se pose sur la création de richesse et du financement des politiques publiques avec une part de plus en plus importante d'une économie de services.

Le modèle agro-industriel continue sa bascule vers la bioéconomie, notamment à cause des impacts du changement climatique. Ce développement se conjugue avec la création de nombreux emplois.

Enfin, les territoires doivent être équilibrés en favorisant les villes dynamiques moyennes situées entre les métropoles saturées et les campagnes isolées. Ces territoires sont reliés par le développement d'une mobilité sobre, intelligente et décarbonée.

e. Le fonctionnement des principaux axes

i. Les mobilités

Les mobilités doivent s'adresser à toutes les tranches d'âges : jeunes et étudiants, actifs, personnes âgées…

Elles doivent également permettre aux habitants d'accéder à toutes les activités : études, travail, loisirs, accès aux soins et aux services…

Elles doivent ainsi participer à l'équilibre des territoires tout en étant sobres, intelligentes et décarbonées.

ii. L'offre de santé et de services

L'offre de santé et de services doit être répartie de façon équitable sur l'ensemble des territoires sur deux dimensions : le temps d'accès et la pluralité de l'offre.

Cette structuration de l'offre doit permettre un accès aux soins et aux services de façon quantitative et qualitative à l'ensemble des habitants.

iii. L'agriculture

Le modèle agricole doit être revisité pour aller vers plus d'autosuffisance alimentaire afin de développer une filière d'alimentation locale et de circuits courts.

La bioéconomie doit être développée afin de mieux valoriser les produits agricoles non alimentaires et ainsi créer de la richesse.

iv. La réindustrialisation ou la renaissance industrielle

Le modèle doit reposer sur la relocalisation ciblée, c'est-à-dire une meilleure implantation des entreprises selon leurs besoins et en fonction des richesses déjà présentes sur un territoire.

v. L’aménagement du territoire

Le modèle doit reposer sur une organisation territoriale rééquilibrée et centrée sur des bassins de vie autour de villes moyennes dynamiques.

vi. Un territoire à énergie positive

Le modèle doit induire un engagement plus important dans la sobriété énergétique avec une politique plus ambitieuse sur la rénovation du bâti.

L’agricole doit prendre une orientation plus importante vers la production d’énergie locale et à faible coût.

L’implantation de nouvelles entreprises doit être également favorisée par une énergie locale et à faible coût.

V. UN FUTUR SOUHAITABLE POUR LE GRAND EST EN 2050

La méthode prospective du « futur vu par les acteurs » a permis de créer un modèle en décrivant son état initial, les déclencheurs et les axes centraux du changement ainsi qu’une ébauche d’un état d’arrivée.

Ce modèle est une base à partir de laquelle a été imaginé un futur souhaitable, un monde où les habitants seront plus âgés et moins nombreux tout en continuant de bien vivre en Grand Est.

1. Méthodologie

L’objectif principal est de mettre à l’épreuve le modèle de scénario obtenu par la méthode du « futur vu par les acteurs » et de l’enrichir pour aboutir à un scénario final qui rend le futur imaginé concret et cohérent.

Il est important de considérer ce futur souhaitable comme crédible mais pas certain. Ainsi, la méthodologie employée doit également permettre de recueillir les désaccords et les obstacles afin d’alimenter la partie « Points de vigilance et questions ouvertes ».

La première étape est de reprendre le modèle et d’en faire une lecture critique. Il s’agit, pour chaque axe principal, de vérifier si les affirmations décrivant le futur en 2050 sont partagées ou remises en cause par les membres en détaillant les raisons.

Ensuite, deux ateliers sont réalisés avec deux méthodologies différentes afin d’approfondir et de compléter le scénario initial.

a. La méthode des récits

Il s'agit de tester le modèle de scénario à travers la vie de personnes projetées dans le futur souhaitable, en 2050. L'objectif est d'ancrer le scénario proposé dans le réel et de vérifier qu'il est cohérent dans sa globalité.

Pour ce faire, les membres du CESER ont été répartis en groupes et ont travaillé sur un des axes du modèle.

Concrètement, chaque groupe a imaginé, écrit et relaté la journée d'un personnage en 2050, de son réveil à son coucher. Évidemment, la journée décrite doit tourner autour de l'axe du modèle affecté au groupe.

Tout d'abord, le groupe a défini les caractéristiques de son personnage : âge, lieu de vie, situation familiale et professionnelle…

Ensuite, chaque moment de la journée a été décrit en associant plusieurs aspects de la vie :

- le matin : description du logement, travail ou activité et premier déplacement ;
- le midi : alimentation et interactions sociales ;
- l'après-midi : démarches administratives, engagement personnel, soins ou services ;
- le soir : loisirs, liens familiaux intergénérationnels.

En parallèle, le groupe a identifié les éléments nécessaires au déroulement de la journée en utilisant la phrase méthodologique « pour que cette journée soit possible, il faut que… ».

Afin d'éprouver les récits, des aléas sont imposés à chaque groupe : « un évènement perturbateur se produit en 2038 ». Les membres doivent alors en imaginer les conséquences sur la vie de leur personnage. L'objectif est de vérifier si la journée décrite, en 2050, soit douze ans plus tard, peut toujours se dérouler dans les mêmes conditions et déterminer dans quelle mesure le personnage a pu s'adapter à ces événements.

Grâce à cet exercice, les groupes ont pu identifier les conditions nécessaires au déroulement de la journée du personnage, pointer les manques et les besoins nécessaires au fonctionnement du monde dans le futur souhaitable.

b. La fresque du chemin

Il s'agit, en partant d'une fresque chronologique fictive et en réalisant le chemin à rebours, de construire collectivement la trajectoire pour atteindre le futur souhaitable en identifiant les principaux jalons, les acteurs importants mais également les péripéties éventuelles qui remettent en cause le futur.

Concrètement, une fresque est construite avec le temps en abscisse et les axes principaux en ordonnée. Des repères chronologiques sont placés tous les 5 ans.

Le principe est de parcourir le temps à rebours. En partant d'une cible en 2050, il s'agit de créer un lien entre la cible et un élément nécessaire ou une décision à prendre dans la décennie antérieure et ainsi de suite jusqu'à notre époque. Cette technique permet d'identifier les jalons nécessaires pour aboutir au scénario. En plus des jalons, il convient d'identifier en parallèle :

- l'acteur institutionnel qui porte le jalon ;
- une péripétie ou un obstacle possible empêchant le jalon de se mettre en place ;
- un élément existant pouvant servir de point d'appui au jalon.

Une fois la fresque construite, des liens peuvent être établis entre les jalons de chaque axe afin d'identifier les jalons communs à chaque axe. L'objectif est d'établir une liste de jalons indispensables à la construction du futur souhaitable. Dans le même, les jalons isolés ou les zones vides sont également à prendre en compte afin de repérer des points de vigilance (Figure 20).

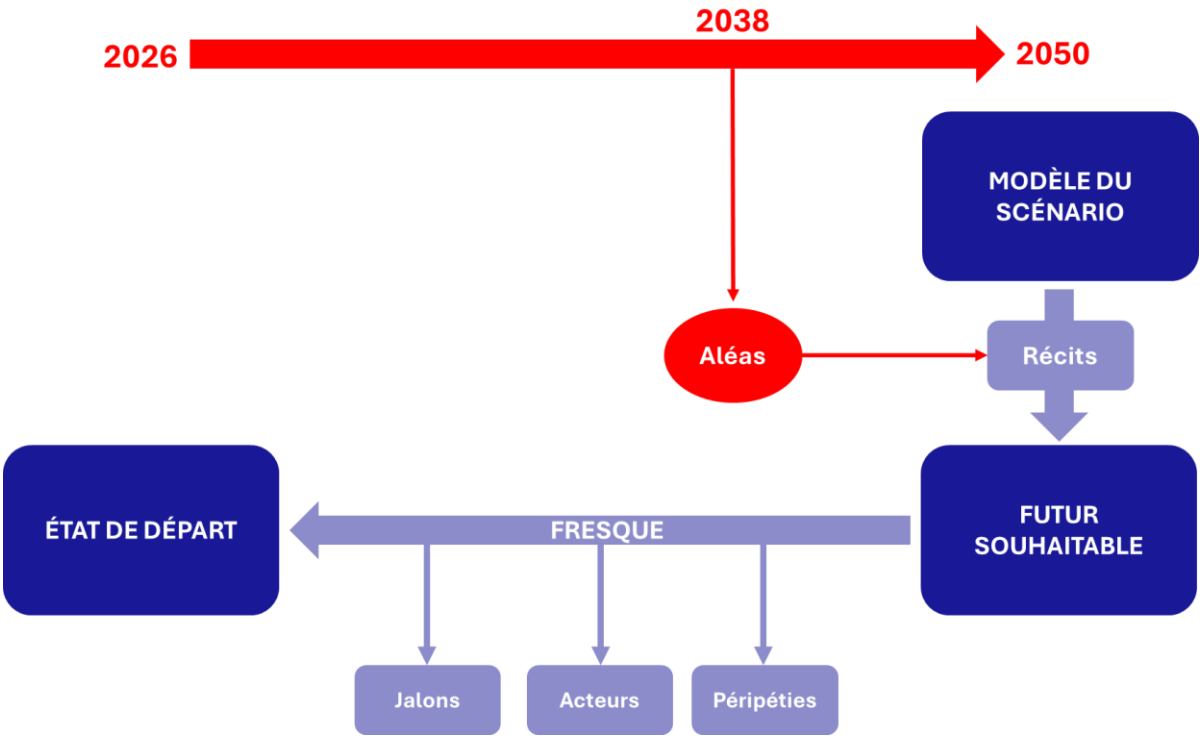


Figure 20 : Schéma de la méthode des récits et de la fresque du chemin

2. Le scénario : « Le Grand Est en 2050 : Territoires actifs et positifs à vivre à tout âge »

Le scénario est construit en rétrospective : à partir d'un état actuel du monde, un futur est imaginé avant que le chemin permettant d'y parvenir soit construit.

a. 2020 : un monde de changements

Au début des années 2020, le Grand Est subit des changements qui impactent notre modèle de société. Des tendances lourdes se dessinent pour le futur :

- la baisse de la natalité, vieillissement accéléré et recul de la population active ;
- les inégalités et les déséquilibres territoriaux avec des campagnes vieillissantes face à des métropoles plus jeunes et saturées ;
- le changement climatique et les limites planétaires ;
- une guerre économique mondiale associée à une raréfaction des ressources ;
- une hausse du coût de la vie, notamment du logement et de l'énergie ;
- un déficit public et un endettement des collectivités ;
- une disparition progressive des services avec des fermetures d'écoles et de lycées ou encore des regroupements d'hôpitaux.

Ces tendances font apparaître des tensions internes de plus en plus visibles :

- les logements et les mobilités sont inadaptés au vieillissement rapide de la population ;
- les systèmes de soins sont saturés et la fracture territoriale pour l'accès aux soins s'accroit ;
- un déséquilibre de plus en plus important entre le nombre d'actifs et de retraités ;
- un isolement social de plus en plus présent.

Toutefois, des tendances émergentes sont des pistes de réponses potentielles à ces tensions :

- le développement de l'habitat inclusif, de la télémédecine ou encore des mobilités solidaires ;
- l'importance croissante d'une « silver économie » tournée vers les besoins de la population vieillissante et générant de la richesse et de l'emploi ;
- un développement touristique vers des zones aux températures plus clémentes en été ;
- une prise de conscience environnementale de plus en plus forte poussant à un changement d'habitudes et de comportement ;
- le développement de l'IA et de la robotique qui apparaissent comme des solutions d'avenir même si la technologie n'est pas encore stabilisée ;

- le développement d'une sobriété, au départ subie par le contexte économique, mais qui peut aboutir à un changement de mode de consommation.

b. 2050 : la réussite des transitions

La région Grand Est en 2050 est une région où les territoires qui la composent sont actifs, positifs et à vivre à tout âge.

Dans ce futur, la population est majoritairement âgée, mais ce n'est pas synonyme de problèmes car la région s'est adaptée grâce au développement des solidarités intergénérationnelles, au concept d'une longévité active et à l'adaptation des territoires pour les rendre vivables à tout âge de la vie. En parallèle, l'activité se maintient grâce à une économie plus durable et au développement d'un territoire à énergie positive.

Le résultat : quel que soit le territoire, chacun, à tout âge, y vit bien et a envie d'y rester.

La réussite de la transition démographique de la région peut être illustrée par six axes, prioritaires pour vivre bien à tout âge et tout au long de la vie.

i. Les mobilités

Elles s'adressent à tous les âges et rendent possibles toutes les activités : études, travail, loisirs, accès aux soins et aux services. Elles sont sobres, intelligentes et décarbonées, et contribuent à l'équilibre des territoires. La mobilité solidaire s'est intégrée à l'offre.

ii. L'offre de santé et de services

Elle est répartie équitablement selon deux dimensions : le temps d'accès et la pluralité de l'offre. Elle est sécurisée et fiabilisée pour être pérenne sur chaque territoire, avec un financement adapté aux besoins, sous la responsabilité des acteurs locaux et régionaux.

iii. L'agriculture

Le modèle est revisité vers plus d'autosuffisance alimentaire locale, avec des circuits courts et complets. La bioéconomie valorise les produits agricoles non alimentaires et crée de la richesse et de l'emploi. L'agriculture contribue aussi à la production d'énergie locale.

iv. L'aménagement du territoire

L'organisation est rééquilibrée autour de bassins de vie centrés sur des villes moyennes dynamiques, entre des métropoles qui ne sont plus saturées et des campagnes qui ne sont plus isolées. Le logement est adapté aux seniors et lié à l'emploi pour les actifs.

v. L'économie

Elle repose sur une économie de services fondée sur le tourisme, le soin, les services à la personne, les mobilités avec une « silver économie » au cœur du développement. Elle repose également sur une économie productive relocalisée. La population est formée et éduquée tout au long de la vie, dans un environnement naturel accessible et de qualité, facteur d'attractivité.

vi. La renaissance industrielle

La relocalisation est ciblée : les entreprises s'implantent selon leurs besoins et selon les richesses déjà présentes sur le territoire. Une énergie abondante et bon marché, des compétences de haut niveau, la robotique et l'IA permettent de produire davantage avec moins de salariés.

vii. Une région à énergie positive

Le Grand Est est devenu une région à énergie positive qui permet de disposer d'une énergie à faible coût et en quantité. Ceci est le socle de nombreux axes : la renaissance industrielle, une mobilité décarbonée, une infrastructure numérique de pointe sobre, une indépendance énergétique des territoires.

c. Le chemin parcouru : comment les défis ont été relevés

Il est temps de retracer le fil des évènements qui, partant d'un monde en crise, abouti à ce futur décrit. Cinq grandes phases sont décrites avec des échelles de temps imaginaires mais nécessaires pour entrevoir le processus.

i. 2026-2030 : Phase 1 : Le déclencheur

Une crise énergétique globale et un accès de plus en plus complexe aux ressources agissent comme élément déclencheur, dans un contexte déjà marqué par la guerre économique et la pression sur les finances publiques.

Les mobilités résistent à ces tensions grâce à des réseaux de transports ferré et routier existants et bien structurés. Les différents schémas stratégiques relatifs aux mobilités au niveau régional ou local permettent de garantir le maintien d'un haut niveau de service malgré le contexte.

La désertification médicale couplée à la hausse des besoins liée à une population vieillissante obligent l'État et les collectivités locales à s'unir pour apporter des solutions. L'ARS se lance dans un état des lieux des offres de soins et des besoins afin d'apporter des réponses efficaces et adaptées aux différents territoires. Au niveau des individus, la solidarité intergénérationnelle se développe de plus en plus pour pallier les lacunes croissantes sur certains territoires.

Dans un contexte international tendu, le développement économique se concentre sur des filières locales. Le développement de nouvelles filières agricoles, biotechnologiques ou encore sur des biomatériaux innovants. L'action régionale portée sur le financement de l'innovation dans ces domaines stratégiques commence à porter ses fruits.

Sur l'aménagement, le Grand Est s'engage fortement dans la sobriété énergétique. En s'appuyant sur les documents stratégiques ainsi que sur des aides ciblées et coordonnées avec les autres collectivités et l'État, une politique ambitieuse de rénovation du bâti et d'adaptation d'une partie des logements au vieillissement est lancée.

Un mouvement de simplification des démarches administratives permet d'accélérer ses changements.

ii. 2030-2035 : Phase 2 : L'énergie comme levier

Le changement climatique entraine des tensions sur la production d'énergie, notamment l'été lors des périodes de fortes chaleurs et de canicules.

Toutefois, le développement de nouvelles sources d'énergie, comme l'hydrogène ou la géothermie, permet d'assurer une production. Vers 2035, près d'un quart des particuliers et des professionnels ont atteint une autoproduction d'énergie grâce aux énergies renouvelables et de récupération qui leur permettent de limiter les coûts.

L'agriculture oriente une part de sa production vers l'énergie locale à faible coût. La région développe ses ressources naturelles et progresse vers l'énergie positive. L'industrie profite d'une énergie locale et réduit ses émissions de gaz à effet de serre.

L'effort sur l'innovation se poursuit, un plan de renouveau de l'agriculture est lancé avec des axes sur l'agroécologie, l'agro-IA et l'agrorobotique, la valorisation toujours plus importante de tous les produits issus de l'agriculture.

En parallèle, l'ambitieux programme d'adaptation et d'isolation des logements, dont les coûts des travaux ont été réduits par l'utilisation de matériaux locaux et innovants et une formation des professionnels de la filière, porte ses fruits. La consommation énergétique et le confort des logements augmentent. De plus, lors des travaux, les logements sont adaptés pour gagner en accessibilité.

iii. 2035-2045 : Phase 3 : La renaissance

La production d'énergie est de plus en plus importante et la région devient une région à énergie positive. De plus en plus de réseaux électriques locaux se mettent en place, notamment dans les zones rurales, afin d'assurer une forme d'autosuffisance.

Cette énergie locale et peu chère attire de nouvelles entreprises. Pour accompagner cette renaissance industrielle, les politiques publiques concentrent, sans saupoudrage, les préinvestissements sur les zones d'activités déjà occupées, ce qui réduit les délais d'installation. De fait, les territoires se spécialisent dans trois à cinq filières adaptées à leurs richesses, avec des zones d'activités favorisant circuits courts et économie locale.

Côté agriculture, les exploitations produisent trois fois plus d'énergie que leur consommation. De plus, les activités de valorisation non alimentaire représentent près de 20 % du chiffre d'affaires de la filière qui s'est transformée et adaptée grâce à la recherche et à l'innovation. Un effort reste à faire pour structurer la filière sur la distribution et la vente. Toutefois, le changement climatique fait toujours peser une menace sur l'agriculture régionale traditionnelle.

Associée au développement économique et agricole, la renaissance est aussi celle des services publics et de l'offre de santé.

Tout d'abord, les mobilités sont décarbonées et adaptées à la fois à une population vieillissante mais également pour répondre aux besoins salariés. L'ensemble des nouveaux schémas régionaux et locaux intègrent ces éléments et sont mis en cohérence avec les nouveaux objectifs. L'achat et la mise à disposition du matériel roulant nécessaire ainsi que la formation aux nouveaux métiers de la mobilité sont assurés par la Région.

Sur l'offre de santé, l'état des lieux a abouti à une cartographie de l'offre de soin et des besoins à l'échelle des territoires. La mise en place de schémas de soins globaux associés à un maillage territorial, repensé depuis les besoins des territoires, des services publics facilitent le parcours de soin.

iv. 2045-2050 : Phase 5 : la consolidation

Les bassins de vie autour des villes moyennes sont stabilisés. La population active cesse de reculer grâce à l'attractivité retrouvée : qualité de vie, télétravail, emploi et logement réunis. Le modèle arrive à maturité.

Sur les mobilités, des comités d'usagers permettent plus de dynamisme pour adapter les réseaux aux besoins quotidiens afin d'améliorer en continu la qualité de service. Les transports sont de plus en plus adaptés en apportant des solutions adéquates pour chaque situation. C'est l'ère des transports intelligents.

En parallèle d'un meilleur maillage territorial des professionnels de santé, la tension sur le système est diminuée par la téléconsultation médicale à domicile personnalisée et ultra-connectée.

Les services aussi sont connectés avec un recours systématique à une assistance par des conseillers humains.

L’agriculture régionale couvre près de 20 % des besoins alimentaires des habitants tout en fournissant énergie et matériaux.

L’ensemble des logements sont isolés et adaptés au vieillissement, ce qui permet le maintien à domicile des personnes âgées plus longtemps et dans de meilleures conditions.

d. Points de vigilance et questions ouvertes

Évidemment ce modèle, même s’il reste réaliste, se heurte à de nombreux points de vigilance et de nombreuses questions restent ouvertes :

- l’impact du changement climatique ;
- la concurrence entre territoires similaires, qui pourrait accroître les inégalités au lieu de les réduire ;
- le financement de l'offre de santé et de services : qui finance la structuration d'une offre suffisante ? Public, privé ou modèle à inventer ?
- le financement d'une économie de services et la question d'un revenu universel si l'IA et la robotique réduisent l'emploi ;
- les incertitudes liées aux effets de l’IA sur les métiers qui sont nombreuses mais peu prévisibles ;
- le risque de sobriété subie si les ressources se raréfient ;
- l'équité d'accès associée à un financement adapté à chaque territoire peut aussi renforcer les inégalités d'accès aux soins.

e. La destination

En 2050, le Grand Est a transformé ses fragilités démographiques en moteur d'un projet de société : une région où une énergie locale abondante, une économie de services et d'industrie relocalisée, et des villes moyennes dynamiques permettent à chacun, à tout âge et dans tout territoire, de vivre bien et d'y rester.

VI. CONCLUSION

Le Grand Est a amorcé un déclin démographique qui devrait se poursuivre dans les prochaines années. Cette déprise est déjà à l'œuvre dans les zones rurales. Les grandes agglomérations voient leur population stagner à l'exception de l'Eurométropole de Strasbourg qui devrait rester en croissance pour encore quelques années.

Concernant le vieillissement, le Grand Est est une des régions les plus jeunes de France. Cependant, sa population vieillit très rapidement au point que dans quelques années et dans tous les départements, le nombre de jeunes de 20 ans sera inférieur au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans.

Ces évolutions doivent être intégrées au débat public et prises en compte dans les politiques régionales afin de les adapter aux réalités de demain.

Toutefois, une baisse et un vieillissement de la population ne doivent pas être considérés comme préjudiciables pour un territoire. Au contraire, ça peut être un atout et une source d'opportunités si notre modèle de société réussit sa transition démographique.

Ainsi, un futur souhaitable a été imaginé dans lequel les mobilités, les services, l'agriculture ou encore l'économie se sont adaptés et permettent aux habitants de tous les territoires de bien vivre.

Ce scénario est une vision globale d'un futur possible de la région, qu'il convient de retravailler, de façon thématisée, afin de se projeter dans un avenir où le Grand Est est un territoire actif et positif à vivre à tout âge.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

La CFDT souhaite tout d'abord saluer le travail réalisé par le groupe de travail Prospective et la qualité de ce qui nous a été présenté.

La méthodologie proposée est intéressante. C'est une démarche qui a du sens et qui mérite vraiment d'être poursuivie dans le temps.

Pour nous, ce travail ne doit pas s'arrêter à cette contribution. Il doit être un point de départ, quelque chose que l'on puisse continuer à faire vivre, à partager et à enrichir au fil de nos réflexions.

Pour cela, il faudra que nous nous donnions les moyens de nous approprier cette démarche au sein de nos différentes commissions afin qu'elle puisse être utilisée concrètement dans nos travaux.

C'est une belle opportunité pour notre CESER de continuer à avancer, de mieux anticiper les évolutions à venir et de construire ensemble des contributions qui répondent aux enjeux de nos territoires.

Valérie ALEXANDRIS, Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Elodie HASSLER, Dominique LEDEME, Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Albert RITZENTHALER, Evelyne PEIGNIER

EXPLICATION DE VOTE D'UNE MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT GRAND EST

Tout d'abord félicitations au groupe de travail pour ce travail.

En partie II – 6, en conséquence de la baisse démographique, et donc de la baisse du nombre de lycéens et d'étudiants, le rapport préconise une réflexion sur l'adaptation du bâti et de réorienter les moyens vers d'autres publics. Le descriptif de la journée de Josiane lue par Bruno ULRICH démontre la pertinence de cette adaptation. Je souhaiterais cependant ajouter une réflexion, à savoir que les récentes revendications des lycéens, étudiants, universités, enseignants, organismes de formation doivent être entendues. À cet égard, il est essentiel d'inclure également dans cette adaptation de mettre à profit cette baisse démographique pour donner plus de moyens à notre système d'éducation depuis le plus jeune âge.

Je voterai pour ce rapport.

Evelyne BOURGOIN

ANNEXES

ANNEXE 1 - REMERCIEMENTS

Le Conseil économique, social et environnemental régional du Grand Est remercie la Mission Appui au Pilotage, Management et Valorisation de la Donnée de Délégation à l'Innovation et à la Modernisation de l'Action Publique de la Région Grand Est pour leur accompagnement sur l'outil d'observation régional du bien-être :

- Monsieur Sylvain BIANCO, chef de projet
- Madame Enora LERICOLAIS, cheffe de projet
- Monsieur Théologis OUSTRIAS, chef de projet, notamment pour la qualité de son accompagnement et sa disponibilité

Le Conseil économique, social et environnemental régional du Grand Est remercie également l'ensemble des personnes auditionnées :

- Madame Perrine KAUFFMANN, cheffe de projet de l'action régionale à l'Insee Grand Est
- Monsieur Julien LECLERC, chef du Service Prospective Emploi Compétence (SPEC) au sein de la Direction de l'attractivité des métiers et des formations de la Région Grand Est
- Madame Katherine "Kate" SCRIVENS, analyste et coordinatrice des échanges de connaissances au Centre sur le bien-être, l'inclusion, la soutenabilité et l'égalité des chances (WISE) de l'OCDE
- Monsieur Jean-Philippe VIRIOT DURANDAL, Professeur en sociologie à l'Université de Lorraine et titulaire de la Chaire internationale Sociétés inclusives et avancée en âge (SIAGE)
- Monsieur Radoslav GRUEV, Maitre de conférences à l'Université de Lorraine et à la Chaire SIAGE
- Madame Marion SCHEIDER-YILMAZ, cheffe de projet Ateliers de Design Citoyen (ADC) à l'Université de Lorraine et à la Chaire SIAGE

ANNEXE 2 - LISTE DES ABRÉVIATIONS

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CESER : Conseil Économique Social et Environnemental Régional

Covid-19 : *Coronavirus disease 2019* (maladie à coronavirus 2019)

DGFiP : Direction Générale des Finances Publiques

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

INED : l'Institut National d'Études Démographique

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OECD : *Organisation for Economic Co-operation and Development* (cf. OCDE)

OREF : Observatoire Régional Emploi Formation (Grand Est)

SDES : Service des données et études statistiques

URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

WISE : *Well-Being, Inclusion, Sustainability and Equal Opportunity* (bien-être, inclusion, soutenabilité et égalité des chances)

ANNEXE 3 - LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2016 et 2022 7
Figure 2 : Évolution du nombre de naissances (en bleu) et du nombre de décès (en rouge) dans le Grand Est depuis 2010 8
Figure 3 : Évolution du nombre de ménages dans le Grand Est entre 2008 et 2018 et les causes associées 9
Figure 4 : Part de la population âgée de 75 ans ou plus par département 10
Figure 5 : Mesures et projections démographiques du nombre de décès, du nombre de naissances, de la variation annuelle de la population, du solde migratoire et du solde naturel depuis 1970 jusqu'à 2070 selon le scénario central 11
Figure 6 : Projection de l'évolution de la population dans le Grand Est à partir de 2013 jusqu'en 2050 selon différents scénarios 12
Figure 7 : Évolution annuelle du nombre de ménages dans le Grand Est entre 2018 et 2050 et les causes associées 14
Figure 8 : Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages en fonction de l'évolution annuelle moyenne de la population dans les départements du Grand Est entre 2008 et 2018 15
Figure 9 : Taux de variation de la population par département du Grand Est entre 2011 et 2016 (à gauche) et entre 2016 et 2022 (à droite) 17
Figure 10 : Taux de variation annuel du solde naturel et du solde migratoire par département du Grand Est entre 2016 et 2022 18
Figure 11 : Indice de vieillissement observé en 2020 (à droite) et projeté en 2030 (au centre) et 2040 (à gauche) par département 18
Figure 12 : Projection du taux d'évolution annuel moyen de la population dans les départements du Grand Est à partir de 2018 jusqu'en 2050 19
Figure 13 : Taux de variation de la population par intercommunalité du Grand Est entre 2016 et 2022 20
Figure 14 : Schéma théorique des étapes d'une prospective 26
Figure 15 : Schéma de la méthodologie prospective utilisée 27
Figure 16 : Profil graphique du niveau de bien-être de la population régionale dans chaque dimension 29
Figure 17 : Régions aux profils graphiques similaires au Grand Est 29
Figure 18 : Liste des domaines et des indicateurs sélectionnés pour construire l'outil d'observation régional du bien-être du CESER 33
Figure 19 : Schéma méthodologique « du futur vu par les acteurs » 34
Figure 20 : Schéma de la méthode des récits et de la fresque du chemin 45

ANNEXE 4 - LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Comparaison entre la population en 2022 et son évolution entre 2016 et 2022 entre la France et le Grand Est..... 7
Tableau 2 : Évolution de la population des ménages et hors ménage, du nombre de ménages et de la taille des ménages entre 2008 et 2018 9
Tableau 3 : Projections de l'évolution du nombre de ménages et de la population totale en France métropolitaine et dans le Grand Est entre 2018 et 2050 13
Tableau 4 : Liste des éléments perturbateurs du système actuel 40

CESER Grand Est

Châlons-en-Champagne
5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79

Metz
Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26

Strasbourg
1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00

www.ceser-grandest.fr

company/ceser-grand-est

@cesergrandest